





### Journée régionale OMEDIT / ARS / AM

Mercredi 23 novembre 2022





9h00 Ouverture de la journée – Politique régionale des produits de santé

9h30 CAQES: Bilan de 4 années de contractualisation et perspectives CAQES 2

10h30 Nouvelle démarche de certification – focus produits de santé

**11h00 PAUSE** 

11h30 Bon usage des antibiotiques

12h00 Traçabilité des Dispositifs Médicaux Implantables dans le parcours

12h45 Conclusion - Perspectives

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22



### Ouverture de la journée



### **Dr Patrick Saint-Martin**

Directeur de la Sécurité Sanitaire ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

## Nos missions « parcours de soins »









Appui à la Contractualisation/évaluation **CAQES** entre les ES/ ARS /AM



Participation aux travaux du Réseau Régional de Vigilances et d'Appui (RRéVA)



Accompagnement des professionnels « qualité, sécurité, efficience » (libéraux, sanitaires & médicosociaux)



Expertise médico-économique,





Mise à disposition d'informations, de formations et d'outils (audits, e-learning, EPP, ...)



Suivi et Analyse des prescriptions, dispensations et utilisations des produits de santé dans le parcours



Contribution à la lutte contre l'iatrogénie



**SPECIFICITE** 

Promotion de la vaccination





Animation de **Groupes de travail** avec les professionnels

### L'équipe de l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe



ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE



Antoine BROUILLAUD

COORDONNATEUR



Emilie CONAN

ASSISTANTE DE DIRECTION



Myriam ROUDAUT

COORDONNATEUR ADJOINT



Mission Vaccination
Nouvelle-Aquitaine



Céline VALADEAU

PHARMACIEN



Juliette BRAUD

CHARGEE DE MISSION REGIONALE



Blandine MALBOS

Marion LOUVRIER

PHARMACIEN SENIOR

PHARMACIEN



Mathilde BOUSCHON

Marine DOUTREMEPUICH

PHARMACIEN SENIOR

PHARMACIEN

#### **ACCUEIL DES STAGIAIRES**

Interne en médecine Interne en pharmacie Externes en pharmacie Selon période Chloé MOULIN Dise PLANTE & Souhail RY

#### CHARGES DE MISSION TERRITORIAUX

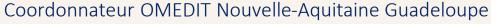
Ophélie POUGET	
Cyril GRANGETAS	
Cécile THIEBAUT	Dordogne
Imane STITI	Gironde
Natacha MONTEIL	Gironde
Isabelle LEMEL	Landes
Souriya BALARD	Lot-et-Garonne
Marie DROUILLARD	Pyrénées Atlantiques
Priscilla ANNERY	Deux-Sèvres
Nanamoudou MAGASSOUBA	Vienne
Laëtitia MAGNE	Haute-Vienne & Creuse
Virginie MAÏK	



### **CAQES**

# Bilan de 4 années de contractualisation & perspectives CAQES 2

#### **Antoine Brouillaud**





#### Myriam Roudaut

Coordonnateur adjoint OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe

#### Florence Nebor

Pharmacienne Conseil DRSM de Guadeloupe

#### **Christine Briatte**

Assurance Maladie de la Guadeloupe

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

## 4 ans de contractualisation, quel bilan?

- Un soutien à la démarche d'amélioration déjà engagée (Contrat de Bon usage, certification, IQSS et autres dispositifs) en termes de qualité, sécurité, efficience des produits de santé
- Un levier au déploiement :
  - des activités de pharmacie clinique
  - de l'informatisation du circuit des médicaments et dispositifs médicaux
- Une mobilisation des professionnels sur la réalisation des actions du contrat
- Un impact de la crise COVID sur la dynamique (recentrage sur les activités essentielles)

### Bilan sur la participation au rapport d'évaluation du CAQES 2022 Cannée civile 2021)

96% de taux de réponse (25/26 - 1 non répondant)





Historique

2018

2019

2020

Taux de répondants

85 % d'ES

74 % d'ES

92% d'ES

ARS /AM

8





**Réalisation d'un Programme d'Actions** d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de l'efficience de la prise en charge médicamenteuse et de l'utilisation des Dispositifs Médicaux

2019 2018 2020 2021 Elaboration 100 % d'ES 100 % d'ES 100 % d'ES 96 % d'ES (24/25) **PAQSS** (24/24)(20/20)[restructuration] (24/24)Présentation en 87% d'ES 92% d'ES 100 % d'ES 83 % d'ES CME/CfME (21/24)(22/24)(20/20)(20/24)Taux de réalisation 80 % d'ES 66 % d'ES 65 % d'ES 90 % d'ES des actions partiellement partiellement partiellement partiellement 100 % d'ES 96 % d'ES 87% d'ES 87% d'ES Réalisation du (20/20)(23/24)(21/24)(21/24)bilan 96% d'ES Taux de répondants 85 % d'ES 92% d'ES 74 % d'ES

Démarche qualité pérenne (historique CBUMPP/certification) avec impact COVID sur

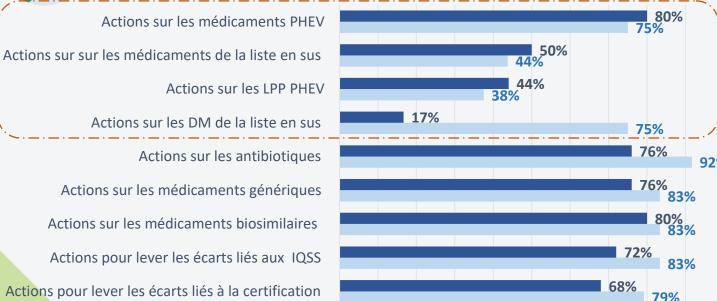
- la réalisation des actions
- la mobilisation des professionnels





**2021 2018** 

### Contenu du PAQSS



Persistance de marges d'amélioration sur l'intégration dans le PAQSS de toutes les actions en lien avec les produits de santé en vue :

- de rendre plus lisible la politique des produits de santé
- de partager et de suivre les actions, d'anticiper des difficultés et capitaliser sur les expériences qui fonctionnent
- de la valorisation des professionnels/équipes sur leurs actions





#### **Poursuite**

- de la démarche globale d'amélioration de la qualité/sécurité/efficience des Médicaments et des Dispositifs Médicaux
- du déploiement du management de la qualité du circuit des Dispositifs Médicaux

RS/AM





Formation des professionnels sur la prise en charge médicamenteuse et des DM

**84%** d'ES ont mis en œuvre des formations sur les produits de santé – stable 2020 [historique 2018 -2019 = 100%]

**100%** d'ES avec thématiques de formations en cohérence avec priorités « produits de santé »

#### **Priorisation des formations:**

- nouveaux arrivants,
- IDE, préparateurs, médecins, pharmaciens

Adaptation des formats au regard du contexte COVID : capsule vidéo, e-learning, chambre des erreurs virtuelles

pertinence
pertinence
risques
chimiothérapie
conciliation
biosimilaires

**Directeurs** 



Bilan de	s 15 format	ions <b>en présentiel</b> Omedit	ctm	PA	ATB	Biosim			
	207	Professionnels de santé formés depuis 2016	74	36	57	40			
	44%	Pharmaciens	47%	54%	41%	33%			
	90	(hospitalier, officine, étudiant)	35	19	23	<b>13</b>			
<b>(4)</b>	12%	IDE ( IDEO (IDE)	11%	11%	14%	15%			
	26	IDE / IDEC /IDEL	8	4	8	6			
<b>9</b>	24%	Mádacina	20%	29%	23%	28%			
$\mathcal{A}$	49	Médecins	15	10	13	11			
	9%	Préparateurs en pharmacie	11%	3%	9%	15%			
	20	hospitalière	8	1	5	6			
•	<b>5</b> %	Ondro do contá	4%	6%	14%	3%			
	14	Cadre de santé	3	2	8	1			
7	4%		5%			<b>5</b> %			
	6	Responsable qualité	4	_	-	$oldsymbol{2}$			
	1%		urn 1%		14	3%			

Session novembre 2022

Soirée
chimiothérapies orales
23.11.22
Formation
Gestion des risques
24.11.22
Formation conciliation

25.11.22

### Gestion des risques liés aux produits de santé





Déclaration

2700 évènements indésirables associés aux soins signalés en 2021

16 %

**426** EIAS liés aux produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux)

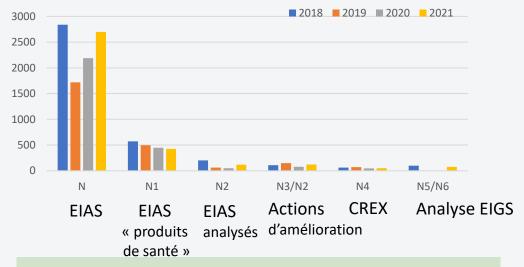
- Tous les ES déclarent des EIAS « produits de santé »
- Proportion stable d'EIAS « produits de santé »
- Nombre de déclarations comprises entre 1 et 80



Nouvelle démarche de certification = > intégration de la déclaration et <u>l'analyse</u>

des presqu'accidents

Evolution des indicateurs 2018 -2021 « gestion des risques « produits de santé »



Amélioration de la déclaration [2018 : 2 ES non déclarants]

#### **Impact COVID sur**

- la déclaration des EIAS
- L'analyse
- La mise en œuvre des actions d'amélioration

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

**23.11.22** 13

### Gestion des risques liés aux produits de santé



426 EIAS liés aux produits de santé



27 %

118 EIAS « produits de santé » analysés

2,1 CREX/RETEX organisés en lien avec des produits de santé 100% d'AAC des EIGS « produits de santé »

Analyse des causes



1,1 actions d'amélioration/ évènements analysés

Plan d'actions d'amélioration



Intégration des actions dans le programme d'actions QSE « produits de santé »
Démarche globale de gestion des risques a priori & a posteriori

Mobilisation des professionnels avec priorisation des actions sécuritaires – notamment en lien avec les médicaments importés et les ruptures d'approvisionnement liées à la crise COVID



# Informatisation du circuit des médicaments





### En 2021

71% d'ES informatisés intégralement (17/24)

12% d'ES informatisation en cours de finalisation (1ou 2 services en cours, ex: réa)

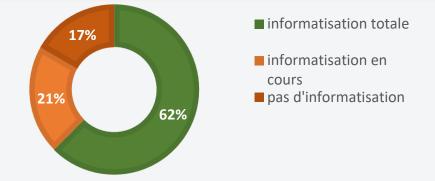
7% d'ES non informatisés (2/24)



#### Sortie



Consultation externe



**75%** d'ES informatisés ou déploiement > 70%



60% d'ES informatisés ou déploiement > 60% Périmètre = ES public/ESPIC

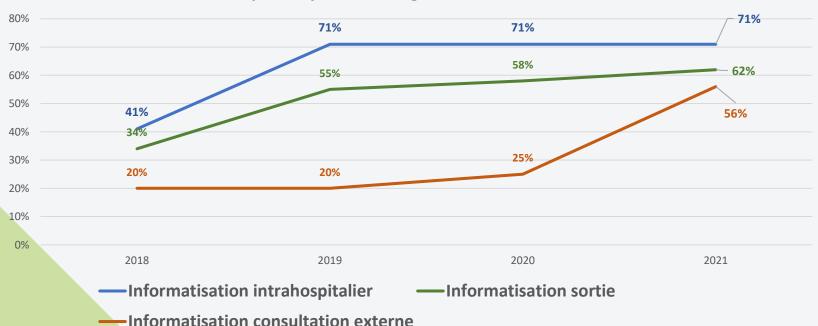
Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Informatisation du circuit des médicaments



#### **Evolution des indicateurs 2018 -2021**

«Part d'établissements informatisés intégralement pour la prise en charge médicamenteuse»



Progression continue du déploiement de l'informatisation intra et sortie à poursuivre – Parcours de soins

#### Vigilance Interopérabilité

- ✓ Différents logiciels /DPI
- ✓ Outils de priorisation des patients pour actions de pharmacie clinique
- ✓ Outils de conciliation médicamenteuse
- ✓ Outils de coordination

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

16

# Pharmacie clinique

Analyse pharmaceutique en 2021

Lien Bonnes Pratiques de **Pharmacie Clinique SFPC** 

100%

Médiane du taux de validation pharmaceutique tracée en 2021



Moyenne 71%

64% (16/25 ES)

ES en lien avec les données biologiques et cliniques du patient

42%

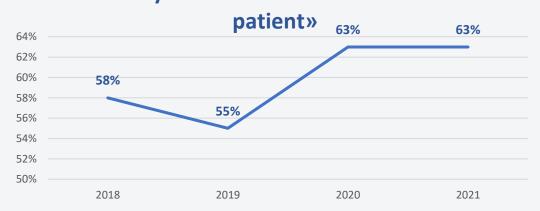
Public / ESPIC

42%

Privé



**Evolution des indicateurs 2018 -2021** «Part d'établissements réalisant une analyse en lien avec le dossier du





Logiciels / outils d'aide à l'analyse, priorisation



COVID et du déport des activités de pharmacie clinique vers la gestion de crise

Prise en compte du contexte

Journée régionale OMEDIT /ARS /AN 23.11.22

17

# Pharmacie clinique

### Conciliation Médicamenteuse en 2021

patients conciliés en 2021

patients conciliés en 2021

patients conciliés en 2021

Nombre de patients ciblés

*675* en 2018



66% des ES ont mis en place l'activité de conciliation (vs 41% en 2018)

Dynamique de déploiement des activités de pharmacie clinique

- ✓ Impactée par le COVID
- Démarche parcours : conciliation admission sortie
- ✓ Différents logiciels /DPI
- Outils de priorisation des patients pour actions de pharmacie clinique
- ✓ Outils de conciliation médicamenteuse
- ✓ Outils de coordination





Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Hospitalisation à domicile informatique



Evaluation CAQES 1 2022 année 2021

Pharmacie clinique

INF 1-MED 2

Prescription



100%

= 9 HAD sont <u>totalement</u> informatisées sur la prescription



Administration



79%

= 7 HAD sont <u>totalement</u> informatisées sur l'administration

21%

= 2 HAD doivent progresser sur la traçabilité de l'administration



١

Conciliation médicamenteuse

PH CLIN 1a

= 4 HAD ont <u>déployé</u> la conciliation médicamenteuse



66%

44%

Validation pharmaceutique tracée

PH CLIN 2

= 6 HAD réalisent <u>100%</u> de validation pharmaceutique tracée et 2 HAD à 98%



Dynamique à poursuivre pour sécuriser le circuit

→ partage d'information

Marge d'amélioration notamment sur l'informatisation de l'administration → domicile, IDE, IDEL, tablette

#### Accompagnement OMEDIT

- Commission régionale HAD OMEDIT
- -> Groupes de travail médicaments à risque/certification
- Accompagnements sur site

Marge d'amélioration notamment sur la conciliation médicamenteuse

→ démarche de CM à formaliser

Tendre vers une analyse pharmaceutique intégrant les données biologiques et cliniques 
→ accès DPI

**23.11.22** 19

Taux d'évolution des dépenses de médicaments inscrits sur la liste en sus Guadeloupe Source e-PMSI traitement Omedit NAG

	Dépenses	Différentiel	Evolution des dépenses	Montant Med Anti- PD(L)1*	Evolution médicaments Anti-PD(L)1	Evolution médicaments HORS Anti-PD(L)1
M6 2022	10 972 780 €	+ 2 461 998 €	+ 28,9%	2 179 222 €	+ 24,6%	+ 30%
2021	18 000 882 €	+ 2 325 375 €	+ 14,8%	3 719 141 €	+ 70,0%	+ 5,9%
2020	15 675 507 €	+ 2 326 884 €	+ 17,4%	2 187 729 €	- 1,3%	+ 21,2%
2019	13 348 623 €	+ 2 942 692 €	+ <b>28,3%</b> Cible +2,8%**	2 216 864 €	+ 60,8%	+ 23,3%
2018	10 405 931 €	- 3 168 477 €	- <b>23,3%</b> Cible +3,8%**	1 378 424 €	- 20,5%	- 23,8%

Indicateur CAQES non scoré en 2020 et 2021 dans le contexte de crise sanitaire

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

France entière 2021

(source : SCANSANTE):

+ **16,31** % dépenses

<sup>\*</sup> Médicaments d'immunothérapie anticancéreuses Anti PD1 ou Anti PDL1 : nivolumab (OPDIVO®), pembrolizumab (KEYTRUDA®), atezolizumab (TECENTRIQ®), durvalumab (IMFINZI®)

<sup>\*\*</sup>Cible CPOM ARS

### Palmarès 10 médicaments LISTE EN SUS Guadeloupe

M6 2022

Source e-PMSI traitement Omedit NAG

Rang	Spécialité	DCI	Nombre d'UCD	Montant dépenses à M6 2022	Différentiel dépenses M6 2022/2021	Evolution
1	DARZALEX	DARATUMUMAB	596	2 904 446 €	+ 1 966 028 €	209,5%
2	KEYTRUDA	PEMBROLIZUMAB AntiPD1	377	1 128 352 €	+ 310 113 €	37,9%
3	OPDIVO	NIVOLUMAB AntiPD1	462	846 795 €	+ 96 440 €	12,9%
5	KADCYLA	TRASTUZUMAB EMTANSINE	251	628 849 €	- 38 718 €	-5,8%
4	FLEBOGAMMADIF	IMMUNOGLOBULINES HUMAINES POLYVALENTES, IV	667	601 053 €	+ 521 986 €	660,2%
6	HERCEPTIN SC	TRASTUZUMAB SC	378	546 107 €	+ 34 796 €	6,8%
7	PERJETA	PERTUZUMAB	165	500 487 €	+ 14 144 €	2,9%
8	SPINRAZA	NUSINERSEN	5	410 263 €	+ 410 263 €	-
9	ZIRABEV	BEVACIZUMAB Biosimilaire	726	403 415 €	+ 398 772 €	8589,6%
10	SOLIRIS	ECULIZUMAB	74	287 609 €	- 231 810 €	-44,6%

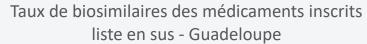
Extensions d'indication dans le Myélome multiple

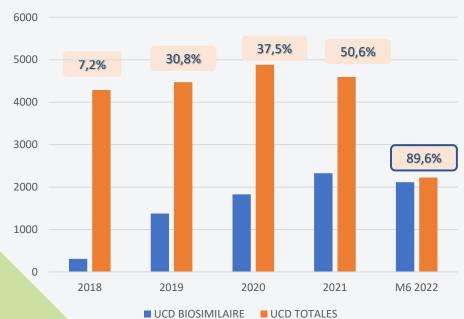
Respect hiérarchisation ANSM Pertinence utilisation SC / IV

### Taux de pénétration des médicaments biosimilaires LISTE EN SUS

Source e-PMSI traitement Omedit NAG

M6 2022





- Progression très importante du taux de prescription de médicaments biosimilaires inscrits sur la liste en sus au premier semestre 2022
  - Augmentation très importante sur les biosimilaires du bevacizumab
    - 99% de biosimilaires du bevacizumab (1053/1066) à M6 2022 contre 1% en 2021
  - Poursuite de la progression sur les autres médicaments
    - > 93% de biosimilaires du trastuzumab IV (260/280) contre 96% en 2021
    - ▶ 87% de biosimilaires du rituximab IV (159/167) contre 79% en 2021
    - **78% de biosimilaires de l'infliximab** (687/881) contre 62% en 2021
- Radiation de la liste en sus en février 2021 (JO du 22/01/2021) des médicaments etanercept et adalimumab

#### Suivi des actions dans le cadre du CAQES

- ► Augmentation du taux de pénétration des médicaments biosimilaires ✓ 50,6% en 2021 (contre 37,5 % en 2020)
- Codage des indications sur le PMSI ✓ Exhaustif pour 75% des ES (6/8)

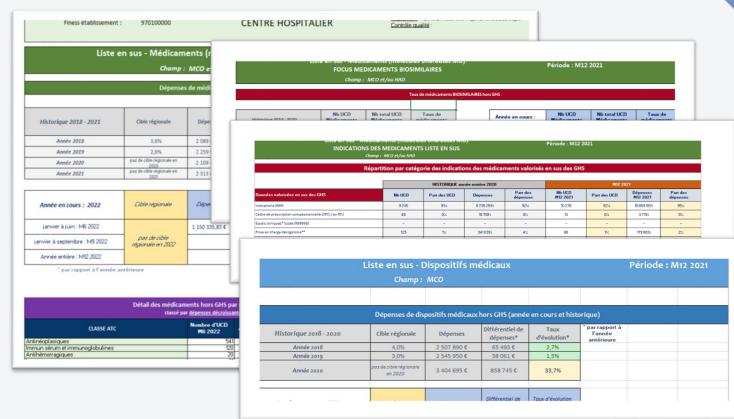
### Accompagnement OMEDIT

Nouveaux profils mis à disposition des établissements dans le tableau de bord sur la plateforme **e-medite** 

Taux d'évolutions, palmarès des médicaments et des dispositifs médicaux, focus HAD, <u>répartition</u>

<u>AMM/hors AMM / essais cliniques, focus</u>

indications en cancérologie



#### Suivi Hors AMM via le codage 1999999 sur le PMSI

		M6 2022				
Données valorisées en sus des GHS	Nb UCD M12 2021	M12 2021 Dépenses M12 2021	Part des dépenses	Nb UCD M6 2022	Dépenses M6 2022	Part des dépenses
indications AMM	12 997	16 190 190 €	90%	6 840	9 633 142 €	88%
Cadre de prescription compassionnelle (CPC) / ex RTU	61	28 167 €	0%	3	936 €	0%
Essais cliniques (code 1999998)	-	-	-	5	783 €	0%
Prise en charge dérogatoire	52	156 823 €	1%	42	125 113 €	1%
Hors AMM (code LES 1999999)	1 806	1 304 386 €	7%	1 113	791 259 €	7%
Autre : Codes indication non renseignés ou non éligibles à une prise en charge en sus des GHS	167	90 546 €	1%	109	34 615 €	0%

- 5,4 % Médicaments anticancéreux
- 11 % Médicaments hors anticancéreux
- 52,6 % Rituximab

#### Palmarès en montant des DCI codées en 1999999 à M6 2022

- daratumumab (Darzalex®): 156 619 € (+239,9%) Myélome multiple extensions d'indications
- immunoglobulines IV (Flebogammadif ®): 86 939 € (+1753,0%) Respect de la hiérarchisation ANSM dans le contexte de rupture d'approvisionnement
- rituximab IV (Rixathon ®): 73 091 € (+1,8%) Indications cancérologie et hors cancérologie
- Pembrolizumab (Keytruda ®): 67 111 € (+56,4%) Médicament antiPD1
- immunoglobulines IV (Clairyg ®): 42 519 €

#### **Transmission des argumentaires des situations hors AMM = 1 ES/3 ES**

- Suivi hors AMM 1<sup>er</sup> semestre 2022 : transmission à l'OMEDIT en cours
- Suivi hors AMM 2<sup>ème</sup> semestre 2022 : transmission à l'OMEDIT pour le 30/03/2023

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

#### -----

Accompagnement OMEDIT

- Animation de groupes de pairs
- Analyses des hors AMM au niveau régional et national (rés0medit) : immunoglobulines, cancer du sein

# Médicaments en accès précoce ou compassionnel

### Actualités : Réforme de l'accès précoce et compassionnel

► 1er juillet 2021 : refonte du système dérogatoire de prise en charge par le biais des autorisations temporaire d'utilisation (ATU) et des recommandations temporaires d'utilisation (RTU)

#### « accès précoce »

Autorisation d'accès précoce (AAP) remplaçant les dispositifs suivants :

ATU de cohorte (ATUc),

•Post-ATU,

•ATU en extension d'indication
•Accès direct post-AMM.

#### « accès compassionnel »

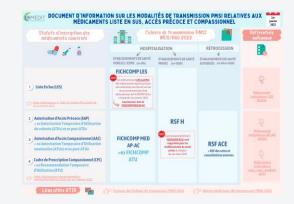
- autorisation d'accès compassionnel (AAP) remplaçant les ATU nominatives
  - cadre de prescription compassionnel (CPC) remplaçant les recommandations temporaires d'utilisation (RTU)

- Codage à l'indication : <u>lien vers le site du Ministère</u>
  - Anciennes RTU qui étaient dans le référentiel Liste en Sus basculées dans le référentiel AP-AC
  - Au 1er juillet 2022 : codage à l'indication des anciennes ATU nominatives et post ATUn

Accompagnement OMEDIT

→ Informations disponibles sur le site de l'<u>OMEDIT NAG</u>

Document d'information sur les modalités de transmission sur le PMSI (LES, AP-AC)



### Médicaments onéreux en SSR

### Actualités : réforme du financement des activités de SSR





#### Décret no2022-597 du 21 avril 2022 relatif à la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation

- Création de la Liste en sus SSR
  - Publication JO des arrêtés LES SSR et avis de prix
  - Critères d'inscription :
    - AMM (pour une ou plusieurs indications de la spécialité)
    - Evaluation de la CT de la HAS : SMR majeur ou important dans la/les indications considérées
    - Ecart de plus de 30% entre le cout moyen estimé du traitement et les recettes issues de l'activité de soin
- Liste en sus SSR : liste spécifique en complément de la Liste en Sus MCO qui est également applicable au secteur SSR
- Concerne les établissements publics, ESPIC et privés avec ou sans PUI

Accompagnement OMEDIT

pour mise en œuvre facturation à compter du 1/01/2023 (PMSI, bordereau de facturation)

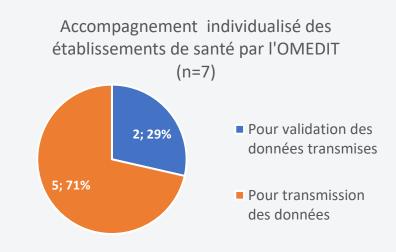
# Médicaments intra-GHS

Participation des établissements à l'enquête ATIH sur l'achat et la consommation des médicaments à l'Hôpital

Résultats 2022 - transmission des données de l'année 2021

68% de réponses, en progression

- 22 établissements de santé avec PUI en Guadeloupe étaient concernés par l'enquête.
- 15 établissements ont répondu à l'enquête et ont validé leurs données, soit **68** % (contre 63% en 2021)



### Accompagnement OMEDIT

Relai des informations sur le site internet de l'OMEDIT NAG



Enjeu pour la connaissance et l'analyse des consommations en établissements de santé

Restitution des données fiabilisées au niveau régional par l'ATIH

A venir : restitution individuelles (avec palmarès ciblés : antibiotiques, biosimilaires et génériques)

Eclairage du niveau national pour l'élaboration des listes de molécules onéreuses, sur les prix d'achats

Plan d'action ciblé des ES

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

# Liste en sus - Dispositifs médicaux

Taux d'évolution des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste en sus Guadeloupe

Source e-PMSI traitement Omedit NAG

	Dépenses dispositifs médicaux LES	Différentiel des dépenses	Evolution des dépenses dispositifs médicaux LES
M6 2022	1 769 566 €	+ 387 690 €	+ 28,1%
2021	2 863 497 €	+ 152 173 €	+ 5,6%
2020	2 711 324 €	- 191 632 €	- 6,6%
2019	2 902 956 €	+ 74 146 €	+ 2,6% Cible +2,2%**
2018	2 828 810 €	+ 478 679 €	+ <b>20,4%</b> Cible +3,2%**

France entière 2021

(source: SCANSANTE):

+ **13,4** % dépenses

Indicateur CAQES non scoré en 2020 et 2021 dans le contexte de crise sanitaire

\*\*Cible régionale CPOM

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Liste en sus - Dispositifs médicaux

M6 2022

Palmarès 10 dispositifs médicaux (par classe Cladimed) LISTE EN SUS Guadeloupe

Source e-PMSI traitement Omedit NAG

Rang	Libellé classe CLADIMED	Nombre d'UCD	Montant dépenses à M6 2022	Différentiel dépenses M6 2022/2021	Evolution
1	C50FA STIMULATEUR CARDIAQUE	298	472 737 €	+ 51 551 €	+ 12,2%
2	M52CB PROTHESE GENOU	584	435 072 €	+ 73 061 €	+ 20,2%
3	M52CA PROTHESE HANCHE	452	211 755 €	+ 64 025 €	+ 43,3%
5	C50DA ENDOPROTHESE (STENT) CORONAIRE	283	170 127 €	+ 28 127 €	+ 19,8%
4	M53B OSTEOSYNTHESE DU RACHIS	563	79 608 €	+ 21 935 €	+ 38,0%
6	M52AA PROTHESE EPAULE	76	43 019 €	+ 19 378 €	+ 82,0%
7	M52EB FIXATION LIGAMENTAIRE	232	39 317 €	+5 086 €	+ 14,9%
8	C50DE ENDOPROTHESE (STENT) PERIPHERIQUE	46	36 447 €	- 15 931 €	-30,4%
9	C50FB06 DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE IMPLANTABLE SONDE DEFIBRILLATION	22	33 900 €	+3 348 €	+ 11,0%
10	C50ZZ PROTHESE SYSTEME CARDIO-VASCULAIRE AUTRE	26	31 280 €	+ 31 280 €	-

## Liste en sus - Dispositifs médicaux CAQES 2022



### (R-INF DM/2) Taux d'information remise aux patient

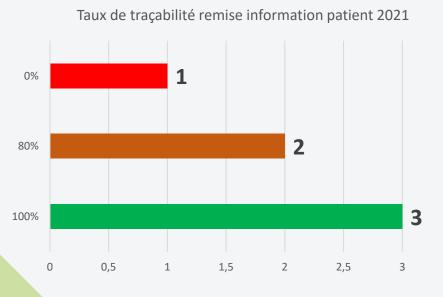
- Nombre de patients ayant reçu une information post implantation de chaque DMI implanté tracée dans le dossier médical / Nombre de patients ayant bénéficié d'une implantation de DMI

### Traçabilité informatique des DMI

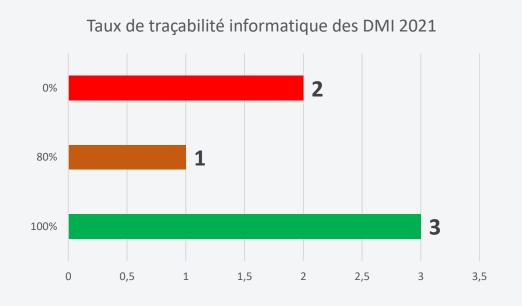


- Nombre d'unités de DMI dont l'implantation est informatiquement tracée / Nombre total d'unités de DMI implantés

#### 6 établissements concernés par la chirurgie avec pose de DMI







Management de la qualité des DMI?

Interopérabilité?

Absence de retranscription?

Traçabilité en temps réel?

Intégration de l'IUD?

Lien DMP / Mon Espace Santé?

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

Taux d'évolution des dépenses de médicaments et LPP en PHEV Guadeloupe\*

Source fichiers CNAM - traitement Omedit NAG

	PHM	PHMEV (médicaments et LPP)			PHEV MEDICAMENTS			PHEV LPP				
	Dépenses	Différentie I		ion des enses	Dépenses	Différenti el		tion des enses	Dépenses	Différentiel		tion des benses
2021	70 695 075 €	+5 235 006 €	+ 8%	Cible <3,3%*	55 296 333 €	+3 953 885 €	+ 7,7%	Cible <3,2%*	15 398 742 €	+1 281 121 €	+ 9,1%	Cible <3,6%*
2020	65 460 069 €	+3 920 938 €	+ 6,4%	Cible <3,3%*	51 342 448 €	+3 327 347 €	+ 6,9%	Cible <3,2%*	14 117 621 €	+593 591 €	+ 4,4%	Cible <3,6%*
2019	61 539 131 €	+543 194 €	+ 0,9%	Cible <1,9%**	48 015 101 €	- 42 239 €	- 0,1%	Cible <1,8%**	13 524 030 €	+585 433 €	+ 4,5%	Cible <2,3%**
2018	60 995 937 €	+333 460 €	+ 0,5%	Cible <0,9%**	48 057 340 €	+381 984 €	+ 0,8%		12 938 596 €	-48 524 €	- 0,4 %	

<sup>\*</sup>Cibles réglementaires arrêté référentiel 12 dec 2018 (JO du 22/12/2018)

✓ Evolution importante des dépenses en PHEV depuis 2019 autant sur les médicaments que sur les produits et prestations

<sup>\*\*</sup> cibles CPOM ARS 2018 2019 - source PEPSS

Taux de prescription dans le répertoire des **génériques** 



**44,6** % en 2021 (cible 50%)

45% en 2020 (cible 50%) 43,1% en 2019 (cible 49%) 43,2% en 2018 (cible 45,5%)

Taux de prescription avec double identification RPPS/FINESS

**52,8** % en 2021 50,6% en 2020



#### Taux de pénétration des médicaments biosimilaires

		2021		2020		
Groupes biologiques similaires	Nb biosimilaires	Total médicaments biologiques	Taux 2021	Nb biosimilaires	Total médicaments biologiques	Taux 2020
ADALIMUMAB	43	306	14%	33	335	10%
ENOXAPARINE	275	21 814	1%	22	16 996	0%
ERYTHROPOIETINE*	1	96	1%	4	67	6%
ETANERCEPT*	15	56	27%	15	78	19%
FILGRASTIM*	102	173	59%	86	270	32%
FOLLITROPINE*	2 530	2 596	97%	2 033	2 060	99%
INSULINE GLARGINE*	399	2 634	15%	318	2 841	11%
PEGFILGRASTIM	114	658	<b>17</b> %	16	667	2%
SOMATROPINE*	0	16	0%	0	10	0%
TOTAL (champ CAQES 2022)	3 047	5 571	55%	2 456	5 326	46%
TOTAL	3 479	28 349	12%	4 983	28 650	17%

### \*Périmètre CAQES

55 % en 2021 46 % en 2020



 ✓ Poursuite de la progression sur le taux de pénétration des médicaments biosimilaires en PHEV

✓ Arrêt de l'évolution du taux de prescription dans le répertoire des génériques : mobilisation à poursuivre au sein des établissements de santé en PHEV pour un impact sur le levier de substitution en médicament générique en ville

onale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22 \*Sont exclus du calcul les groupes biologiques similaires suivants : adalimumab, pegfilgrastim et enoxaparine.

### PHEV- Palmarès médicaments par classe thérapeutique PHEV M12 2021

Source fichier CNAM - traitement Omedit NAG

Rang	Classes thérapeutiques (20 premières)	Montants remboursés Janv- Déc 2021	Différentiel Montants remboursés 2020- 2021	Evolution Montant remboursé	Nombre de patients Janv-Déc 2021	Evolution Nombre de patients
1	Traitement du cancer	17 715 046 €	2 744 695 €	18%	3061	9%
2	Traitements du VIH et des hépatites (hors hépatite C)	12 099 118 €	-945 038 €	-7%	2326	-2%
3	Antipsychotiques	3 730 718 €	150 193 €	4%	7102	2%
4	Antidiabétiques	1 713 785 €	38 810 €	2%	7234	2%
5	Immunosuppresseurs	1 652 375 €	193 822 €	13%	659	7%
6	EPO	1 674 185 €	257 394 €	18%	749	18%
7	Antiagrégants, Antithrombotiques	1 313 935 €	113 265 €	9%	13074	12%
8	Produits de la DMLA	1 039 138 €	-105 365 €	-9%	355	-5%
9	Anti-infectieux	956 400 €	-5 935 €	-1%	21969	11%
10	Sclérose en plaques	665 008 €	-132 992 €	-17%	65	-10%
11	Hormones	653 055 €	-32 246 €	-5%	10448	22%
12	Epilepsie et parkinson	667 496 €	12 043 €	2%	6762	-2%
13	Anti-hypertenseurs	614 389 €	16 259 €	3%	15327	3%
14	Antirhumatismaux spécifiques (polyarthrite rhumatoïde,	493 318 €	-64 926 €	-12%	849	10%
15	Antidotes et chélateurs	499 932 €	17 937 €	4%	3953	20%
16	Dermatologie	586 876 €	139 590 €	31%	20634	12%
17	Alzheimer	832 070 €	401 900 €	93%	100	54%
18	Anti-asthmatiques	584 445 €	159 049 €	37%	5076	5%
19	Ophtalmologie et otologie (hors DMLA)	329 002 €	-92 637 €	-22%	11217	6%
20	Antalgiques, vertiges, migraines	435 483 €	14 482 €	3%	46867	6%

Croissance des traitements par chimiothérapie orale = enjeu sur l'accompagnement des patients et l'observance en ville

Impact des antipsychotiques d'action prolongée

Levier d'action avec les médicaments biosimilaires

Impact du médicament Tafamidis (Vyndagel®) et évolution du nombre de patients traités

### PHEV- Palmarès médicaments par molécule PHEV M12 2021

Source fichier CNAM - traitement Omedit NAG

	Course nomer or with transmining of the content of							
Rang	Molécules (palmarès sur les 20 premières molécules des ES)	Classe thérapeutique	Montants remboursés Janv- Déc 2021	Différentiel Montants remboursés 2020- 2021	Evolution Montant remboursé			
1	ABIRATERONE (ZYTIGA®)	Traitement du cancer	3 535 553 €	841 838 €	31%			
2	BICTEGRAVIR + EMTRICITABINE + TENOFOVIR ALAFENAMIDE (BIKTARVY®)	Traitements du VIH et des hépatites (hors hépatite C)	3 503 725 €	186 421 €	6%			
3	ENZALUTAMIDE (XTANDI®)	Traitement du cancer	2 368 923 €	249 510 €	12%			
4	PALIPERIDONE (XEPLION®)	Antipsychotiques	1 880 191 €	170 741 €	10%			
5	LAMIVUDINE, ABACAVIR ET DOLUTEGRAVIR (TRIUMEQ®)	Traitements du VIH et des hépatites (hors hépatite C)	1 735 484 €	-615 134 €	-26%			
6	EMTRICITABINE, TENOFOVIR ALAFENAMIDE ET RILPIVIRINE (EVIPLERA®)	Traitements du VIH et des hépatites (hors hépatite C)	1 697 966 €	-275 917 €	-14%			
7	IBRUTINIB (IMBRUVICA®)	Traitement du cancer	1 673 940 €	342 766 €	26%			
8	DARBEPOETINE ALFA (ARANESP®)	EPO	1 575 994 €	258 689 €	20%			
9	DOLUTEGRAVIR + RILPIVIRINE (JULUCA®)	Traitements du VIH et des hépatites (hors hépatite C)	1 560 363 €	113 202 €	8%			
10	APALUTAMIDE (ERLEADA®)	Traitement du cancer	1 141 573 €	897 040 €	367%			
11	OSIMERTINIB (TAGRISSO®)	Traitement du cancer	1 118 015 €	226 702 €	25%			
12	PALBOCICLIB (IBRANCE®)	Traitement du cancer	1 100 191 €	272 294 €	33%			
13	LAMIVUDINE, DOLUTEGRAVIR (DOVATO®)	Traitements du VIH et des hépatites (hors hépatite C)	841 896 €	615 524 €	272%			
14	TACROLIMUS (PROGRAF®)	Immunosuppresseurs	841 634 €	88 325 €	12%			
15	TAFAMIDIS (VYNDAQEL®)	Alzheimer	765 508 €	371 036 €	94%			
16	TRIPTORELINE (DECAPEPTYL LP®)	Traitement du cancer	743 426 €	89 283 €	14%			
17	HYDROXYCARBAMIDE (HYDREA, SIKLOS®)	Traitement du cancer	694 039 €	-55 749 €	-7%			
18	ENOXAPARINE (LOVENOX® et biosimilaires)  BIOSIM	Antiagrégants, Antithrombotiques	527 692 €	92 792 €	21%			
19	PEGFILGRASTIM (NEULASTA® et biosimilaires)  BIOSIM	Traitement du cancer	524 053 €	-32 091 €	-6%			
20	FINGOLIMOD (GILENYA® et génériques) GEN	Sclérose en plaques	475 509 €	-105 325 €	-18%			

### PHEV- Palmarès Produits et Prestations (LPP) PHEV M12 2021

Source fichier CNAM - traitement Omedit NAG

23.11.22

Rang	LPP par classes/prestations (palmarès sur les 20 premières molécules des ES)	Montants remboursés Janv- Déc 2021	Différentiel Montants remboursés 2020- 2021	Evolution Montan rembours	t
1	Perfusion, systèmes actifs, pompes implantées ou non	3 268 238 €	635 855 €	24%	
2	Oxygénothérapie, prestation seule	1 331 696 €	33 862 €	3%	
3	Nutrition orale	1 105 963 €	88 838 €	9%	
4	Dispositifs pour auto traitement du diabète (pompes, seringues, aiguilles)	1 079 736 €	-25 046 €	-2%	No du
5	Dispositifs pour autocontrôle du diabète	921 763 €	9 373 €	1%	
6	Pansements et articles pour pansements	909 204 €	55 285 €	6%	
7	Perfusion, systèmes passifs	818 891 €	262 149 €	47%	
8	Orthoprothèses	738 648 €	-209 920 €	-22%	
9	Orthèses	720 569 €	123 694 €	21%	
10	Véhicules pour handicapés physiques	592 952 €	152 719 €	35%	
11	Traitements respiratoires, forfaits ventilation assistée et autres	501 559 €	-8 760 €	-2%	
12	Génito-urinaire, matériel pour incontinence et sondage vésical	477 286 €	9 382 €	2%	
13	Lits médicaux	464 051 €	49 669 €	12%	
14	Nutrition entérale, poches et prestation	421 126 €	46 701 €	12%	
15	Pression positive continue pour apnée du sommeil	416 816 €	-7 501 €	-2%	
16	Dispositifs d'aide à la vie dont béquilles, déambulateurs	295 120 €	32 081 €	12%	
17	Matériel anti-escarres, matelas et coussins	240 209 €	24 975 €	12%	
18	Appareils électroniques de surdité	207 574 €	76 133 €	58%	
19	Dispositifs de contention, bandes	161 786 €	37 213 €	30%	
20	Chaussures orthopédiques	135 605 €	6 614 €	5%	

Kit Perfadom pour les antibiotiques injectables

Levier : pertinence des prescriptions des systèmes de perfusion

Notamment lié à une baisse du tarif des pompes à insuline

35

## Prochaines échéances CAQES 1

Décembre 2022

Mise à disposition sur e-medite des rapports d'évaluation individualisés

Possibilité de réaliser des observations directement sur la plateforme pendant 1 mois après la date de mise à disposition



Selon éligibilité Proposition d'intéressement Méthodologie d'intéressement inchangée

Enveloppe augmentée à 121 500 € (vs 90 000 €)

+ 1 mois

Notification définitive

Fin de la contractualisation CAQES 1 Merci à tous de votre implication et mobilisation! Mobilisation à poursuivre sur les thématiques du CAQES 1 : certification et les démarches de promotion de la pharmacie clinique et de pertinence des prescriptions de médicaments et d'utilisation des dispositifs médicaux

# Les attendus du CAQES 2 - Rappel

# Principe de contractualisation défini au niveau national :



- ☑ instruction <u>27 juillet 2021</u>
  - arrêté <u>24 septembre 2021</u> Contrat type (JO 21/10/2021)

Etablissements ciblés par le niveau national et/ou régional

et non plus tous les ES



Dispositif de contractualisation uniquement incitatif

plus de sanction possible liée aux résultats



- Négociation laissée aux établissements par rapport aux thématiques sur lesquelles ils sont ciblés individuellement
- Contrat signé pour une durée de 3 ans
- En cas de **refus de signature** : possible sanction financière prononcée par le DG ARS et correspondant à 1% du montant reçu de l'Assurance maladie

13 Thématiques



**7 Nationales** 



**6 Régionales** 



→ 10 INDICATEURS PRESCRIPTIONS DES PRODUITS DE SANTE DONT 6 REGIONAUX

# La contractualisation CAQES

• 100% de contrats signés (10/10) sur l'exhaustivité des thématiques pré – ciblées au  $1^{ev}$  juillet 2022



- Perfusions à domicile (1)
- Pansements (4)
- ▶ IPP (1)
- ▼ Transports Recours à l'ambulance (2)
- Parcours insuffisance cardiaque (1)
- Examen pré anesthésiques (5)





**8 ES** dont 2 uniquement sur indicateurs nationaux



Intéressement national

En fonction du montant de l'économie réalisée sur les dépenses de l'AM sur l'enveloppe soins en ville



- Antibiotiques (5)
- Liste en sus Med (6)
- Liste en sus DM (3)
- Chimiothérapie orale (5)
- Biosimilaires PHEV (4)
- ☑ Génériques PHEV (5)





**8 ES** dont 2 uniquement sur indicateurs régionaux



Intéressement régional

Via budget FIR alloué à la région

### **PERFUSIONS**

#### Contexte

- Forte augmentation des dépenses entre 2015 et 2018 : +9 à 10% par an
- Progression en grande partie liée à l'augmentation des prescriptions hospitalières exécutées en ville
- Des coûts variables selon le mode d'administration choisi :

Ex. d'une molécule perfusée une fois par jour pendant 7 jours (tarifs DOM 2019) :

- Administration par système actif : 916,19 €
- Administration par diffuseur : 747,62 €
- Administration par gravité : 158,35 €

montant total (installation, suivi et consommables)

Choix du mode laissé au prescripteur car souvent non précisé par la LPP

## **Objectifs**

- Inciter l'hôpital à choisir les modalités de perfusions à domicile les plus efficientes (limitation du recours aux diffuseurs et systèmes actifs électriques)
- Sensibiliser les professionnels de santé à :
  - prescrire le type de perfusion le plus efficient et donc le traitement le moins onéreux lorsque 2 modes de perfusion sont équivalents pour le patient,
  - établir des prescriptions qualitatives précisant le ou les produits à perfuser, le mode d'administration, le caractère ambulatoire ou non de ce mode, les modalités d'installation, la voie d'abord, le nombre et la fréquence par jour ou par semaine et la durée de la cure.

### Description de l'indicateur



Indicateur

(Dépense remboursée PHEV PERFADOM (diffuseur + SAE) issue des prescriptions de l'établissement en année N ) – (Dépense remboursée PHEV PERFADOM (diffuseur + SAE) issue des prescriptions de l'établissement en année N-1)



Intéressement

20% de la dépense économisée : 20 % x indicateur

## Pré-ciblage national (description synthétique)

## Etablissements ayant:

- Un taux de recours aux systèmes actifs et diffuseur
   [(PSE+DIFF)/(PSE+DIF+GRA)] ≥ 80% (en montants remboursés)
- des dépenses pour les systèmes actifs (PSE) et diffuseurs (DIF) ≥
   100 000 euros (en montants remboursés)

23.11.22

#### Contexte

- Un quart de la population française concerné
- Une hausse de la consommation en partie liée à l'augmentation des prescriptions hospitalières exécutées en ville (2015-2018 : +12,3%)
- Large proportion de prescriptions hors AMM (60% des prescriptions d'IPP)
- Risque sanitaire élevé, inhérent aux prescriptions non conformes (effets indésirables à long terme tels que de nombreuses infections digestives et respiratoires, des fractures, etc.)
- Impact économique du mésusage : plus de 200 M€ par an

### **Objectifs**

- Inciter l'hôpital à évaluer, au cours et à l'issue du séjour hospitalier, la pertinence des prescriptions d'IPP.
- Sensibiliser les professionnels de santé à :
  - établir les prescriptions en adéquation avec les recommandations de bon usage de la HAS, notamment concernant les indications :
    - traitement du reflux gastro-œsophagien (RGO) et de l'œsophagite par RGO
    - prévention/traitement des lésions gastroduodénales dues aux AINS (patients à risque)
    - éradication d'Helicobacter pylori et traitement des ulcères gastroduodénaux,
  - établir des prescriptions qualitatives adaptées en durée.

### Description de l'indicateur

<u>₩</u>

**Indicateur** 

(Dépense remboursée PHEV IPP issue des prescriptions de l'établissement en année N) – (Dépense remboursée PHEV issue des prescriptions de l'établissement en année N-1)



Intéressement

20% de la dépense économisée : 20 % x indicateur

## Pré-ciblage national (description synthétique)

Etablissements avec un niveau de prescription ≥ 8 500 boîtes (en volumes)

### **PANSEMENTS**

#### Contexte

- Sur les 7.5 Md€ de dépenses de dispositifs médicaux remboursés en ville, 10 % correspondent à des pansements
- Facteurs : vieillissement de la population, hausse de la prévalence des pathologies chroniques (diabète), retours à domicile plus précoces
- Spécifiquement pour les pansements : diversité des situations cliniques, variabilité de la prise en charge thérapeutique, difficulté d'évaluation du stade des plaies, faible recours aux protocoles et aux référents plaie et cicatrisation, marché innovant avec des produits onéreux, méconnaissances liée à la diversité des références, des tailles et des formes et mésusages (pansements absorbants)

## **Objectifs**

- Dans le respect de la sécurité et de la qualité des soins, améliorer la pertinence et l'efficience de la prescription hospitalière des pansements et ainsi contribuer à la diminution des dépenses du poste en ville.
- Sensibiliser les professionnels de santé à :
  - établir les prescriptions en adéquation avec les référentiels de bon usage,
  - satisfaire aux dispositions réglementaires de prise en charge de la LPP,
  - établir des prescriptions qualitatives précises, complètes, adaptées en durée,
  - contribuer à la bonne dispensation et exécution des prescriptions de pansements.

# Description de l'indicateur Calcul du différentiel des dépenses de PHEV pansements rapporté au coût moyen par Indicateur patient 30% de la dépense économisée : Intéressement 30 % x indicateur

## Pré-ciblage national (description synthétique)

## **Etablissements ayant:**

- Un nombre de patients supérieur à 100
- Un montant moyen par patient > 40% par rapport à la catégorie de l'établissement

→ 4 établissements ciblés Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

23.11.22

### **TRANSPORTS**

#### Contexte

- Poids des prescriptions hospitalières : 2,4 Mds d'€ en 2020, soit 60% des dépenses de transports, en hausse de 4,2% par an en moyenne entre 2013 et 2018 contre 3,3% pour les prescriptions de ville
- Des coûts variables selon le mode utilisé. Coût moyen d'un trajet (2020) : 99€ en ambulance, 55€ en taxi, 34€ en VSL et 18€ en véhicule personnel
- 80% des dépenses sont liées à des affections de longue durée : cancers 22%, dialyses 17%, pathologies cardio-vasculaires 13%, psychiatrie 11%
- Mésusage de l'indication médicale de l'ambulance selon les territoires (le recours exclusif à l'ambulance pour les patients dialysés varie de 0 à 40%)

## **Objectifs**

- Meilleure indication médicale du transport : diminuer la prescription d'ambulance au bénéfice des transports assis professionnalisés (VSL ou Taxi)
- Sensibiliser les professionnels de santé à :
  - établir les prescriptions en adéquation avec le référentiel de prescription médicale de transport publié par l'arrêté du 23 décembre 2006 1
  - s'appuyer, pour apprécier le mode de transport le plus adapté, sur des critères médicaux inscrits dans le dossier patient ou recueillis auprès du médecin traitant, tels que troubles cognitifs, périmètre de marche, stade de la dyspnée, besoin d'appareillage, d'appui humain, etc.

# Description de l'indicateur

Indicateur

Part de l'ambulance par rapport aux montants remboursés par l'Assurance Maladie prescrits en ambulance et en TAP (VSL et Taxi)

**Intéressement** 20% de la dépense économisée

## Pré-ciblage national (description synthétique)

## **Etablissements ayant:**

- Une part d'ambulance sur le total des transports sanitaires (ambulance + Taxi + VSL) supérieure ou égale à 20%
- Des dépenses d'ambulance supérieures ou égales à 400 000 euros en montants remboursés

- un transport en position obligatoirement allongée ou demi-assise,
- un transport avec surveillance par une personne qualifiée ou nécessitant l'administration d'oxygène,
- un transport avec brancardage ou portage,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'ambulance, le patient doit présenter au moins une déficience ou des incapacités nécessitant :

### **Contexte**

- Pathologie fréquente mais encore sous-diagnostiquée : Prévalence en France de 2 à 3% (~ 1,4 M patients concernés / 860 800 prises en charge)
- Pathologie chronique nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire sur le long cours
- Pathologie à l'origine d'hospitalisations fréquentes (parmi les 1ères causes après 65 ans), de réhospitalisations (11% à un mois / 40% à 2 ans) et source de décès (environ 70 000 /an, taux de décès : ~ 47% à un an)
- Coût annuel significatif au regard des divers postes de dépenses : 3,1
   Milliards € (soit 1,9 % des dépenses de santé)

## **Objectifs**

Améliorer la prise en charge coordonnée des patients insuffisants cardiaques ayant été hospitalisés pour un premier épisode de décompensation cardiaque afin de diminuer les réhospitalisations non programmées en :

- renforçant la coordination hôpital-ville au sortir de patients hospitalisés pour décompensation cardiaque (lettre et ordonnance de sortie, CPTS, Prado, SSIAD, SSR,...)
- établissant une prise en charge pluridisciplinaire sur le long cours
- sensibilisant les professionnels de santé (points clés du diagnostic, objectifs du traitement médicamenteux, gestion de la titration, suivi régulier, ...)

### Description de l'indicateur

<u>₩</u>

**Indicateur** 

Calcul du différentiel entre les années n et n-1 des dépenses liées aux réhospitalisations des patients ayant été déjà hospitalisés pour un 1<sup>er</sup> épisode de décompensation d'une IC dans l'ES



Intéressement

30% de la dépense économisée : 30 % x indicateur

## **Pré-ciblage national** (description synthétique)

## **Etablissements ayant:**

- Un Nombre de séjours > Q1 et Tx de réhospitalisation > Q3
- Un Nombre de séjours > Q2 et Tx de réhospitalisation > Q2
- Un Nombre de ré hospitalisations > 10 en 2019

23.11.22

### Contexte

- Actualisation du référentiel sur les examens pré-anesthésiques par la SFAR en 2012 : définition des situations dans lesquelles ces examens sont non pertinents et non nécessaires à la bonne prise en charge du patient
- Persistance d'actes et d'examens inutiles prescrits lors de la préparation des patients à une intervention avec anesthésie
  - => bilan d'hémostase prescrit à tort pour 22% des interventions chirurgicales chez l'adulte
- 3.9 millions des examens pré anesthésiques jugés non pertinents, pour un montant de 28 M d'€, dont 20 M à la charge de l'assurance maladie.

## **Objectifs**

- Améliorer la pertinence de la prescription des examens pré anesthésiques et ainsi contribuer à la qualité des prises en charge et à la maitrise des dépenses pour l'Assurance Maladie.
- Sensibiliser les professionnels de santé à établir les prescriptions en adéquation avec les recommandations de la SFAR.

### Description de l'indicateur



**Indicateurs** 

- -Taux de recours au bilan d'hémostase chez l'enfant avant amygdalectomie et adénoïdectomie
- -Taux de recours au bilan d'hémostase chez l'adulte
- -Taux de recours au groupe sanguin
- -Taux de recours au ionogramme sanguin



<u>Economie</u>: 30% x nbre des actes évités x montant remboursable des actes x 60% (taux prise en charge) Rémunération: Economies Indicateurs 1 + 2 + 3 + 4

## Pré-ciblage national (description synthétique)

Etablissements ayant une part des séjours avec les prescriptions jugées inutiles sur l'ensemble des séjours entrant dans les critères de sélection > 0% et une activité supérieure à 1 000 EPA par an

# Thématiques régionales



# Indicateurs régionaux 6

# Liste en sus Médicaments couteux et innovants



 Garantir l'utilisation des médicaments coûteux et innovants inscrits sur la liste en sus de façon à assurer les bonnes pratiques, la traçabilité et la pertinence de leur utilisation

# Critères pré-ciblage

Taux de dépenses en Médicaments de la liste en sus : > 200 000 € sur 2020 et/ou > 100 000 € sur S1 2021

## 6 ES ciblés



#### Quantitatifs

- Taux d'évolution des dépenses de médicaments coûteux et innovants
- Taux de biosimilaires des médicaments coûteux et innovants
- ✓ Taux de codage des indications PMSI sans anomalies
- Taux de prescription hors AMM hors RTU et taux d'argumentaires (transmission du suivi qualitatif hors AMM à l'OMEDIT)
- ✓ Taux d'information du patient sur le caractère hors AMM de la prescription

#### Qualitatifs

- ✓ Intégration d'actions dans le programme d'action Produits de santé
- ✓ Mobilisation de la CME / CfME
- ✓ Evaluation des pratiques de prescription



# Liste en sus Dispositifs Médicaux implantables

Objectifs (7)



Garantir l'utilisation des Dispositifs médicaux Implantable inscrits sur la liste en sus de façon à assurer les bonnes pratiques, la traçabilité et la pertinence de leur utilisation

**Critères** pré-ciblage

Taux de dépenses en DM de la liste en sus : > 200 000 € sur 2020 et/ou > 100 000 € sur S1 2021

### 3 ES ciblés



#### Quantitatifs

- Taux d'évolution des dépenses de DMI liste en sus
- Taux de traçabilité informatique des DMI
- Taux de codage dans le PMSI des DMI de la liste intra-GHS intégrant l'IUD-ID
- Taux de traçabilité de la remise au patient du document post implantation

#### Qualitatifs

- Intégration d'actions dans le programme d'action Produits de santé
- Mobilisation de la CME / CfME
- Mise en œuvre d'une analyse des risques a priori et une cartographie du circuit informatique des DMI
- Réalisation d'un audit de pertinence



# Chimiothérapies orales

Objectifs (6)

 Prévenir la iatrogénie médicamenteuse, promouvoir et renforcer la collaboration pluri professionnelle et renforcer la vigilance et la conciliation médicamenteuse pour les patients traités par chimiothérapies orales

Critères pré-ciblage

ES concernés par l'activité de traitement du cancer par chimiothérapie anticancéreuse

# 5 ES ciblés



#### Quantitatifs

Montants des dépenses PHEV de chimiothérapies orales et évolution des dépenses

#### Qualitatifs

- ✓ Intégration d'actions dans le programme d'action Produits de santé
- ✓ Mise en œuvre des actions de pharmacie clinique (Conciliation médicamenteuse)
- ✓ Actions coordonnées en vue de sécuriser la prise en charge des patients sous chimiothérapies orales en articulation avec les dispositifs existants
  - Intra ES
  - ► En lien avec autres ES /structures
  - En lien avec la ville

Articulation avec dispositif d'accompagnement par les pharmaciens d'officine des patients sous traitement anticancéreux oral (avenant 21 convention officinale)



# Médicaments biosimilaires

Objectifs (7)



Promouvoir la prescription de médicaments biosimilaires en prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV)

Critères pré-ciblage

Etablissements ayant un taux de biosimilaires < 60% avec un nombre de boîtes significatifs (seuil de neutralisation 150 boites/an)

# 6 ES ciblés





### Quantitatifs

Taux de biosimilaires : nombre de boites de médicaments biosimilaires prescrites en PHEV / nombre total de boites prescrites (médicaments biosimilaires + médicaments de référence)

#### Qualitatifs

- Diminuer l'écart de l'établissement au taux de prescription de biosimilaires
- Procéder à l'évaluation du livret pharmaceutique
- Communiquer auprès des services concernés & mener des actions de sensibilisation auprès des internes promouvoir/référencer les molécules ciblés
- Mener des actions d'information auprès des patients

# Médicaments génériques

Objectifs



Promouvoir la prescription de médicaments inscrits dans le répertoire des génériques

Critères pré-ciblage

Etablissements ayant un taux de médicaments inscrits dans le répertoire des génériques < 49% avec un nombre de boîtes significatifs (seuil de neutralisation 16 000 boites/an)

# 6 ES ciblés





**Indicateurs** 

### Quantitatifs

Taux de prescription dans le répertoire des génériques : nombre de boites de médicaments appartenant au répertoire des génériques prescrits en PHEV / nombre total de boites de médicaments prescrits en PHEV

#### Qualitatifs

- ✓ Diminuer l'écart de l'établissement au taux de prescription moyen dans le répertoire des génériques
- ✓ Procéder à l'évaluation du livret pharmaceutique
- ✓ Communiquer auprès des services concernés & mener des actions de sensibilisation auprès des internes promouvoir/référencer les molécules ciblés
- ✓ Mener des actions d'information auprès des patients

# Prochaines échéances CAQES 2



Début de la contractualisation au 1 er juillet 2022



S2 2022

Mise en œuvre des actions par les établissements

Mise à disposition de la grille d'audit antibiotiques



S1 2023

Mise à disposition du rapport d'évaluation

S2 2023

1 ère évaluation CAQES 2

Accompagnement ARS/OMEDIT/AM



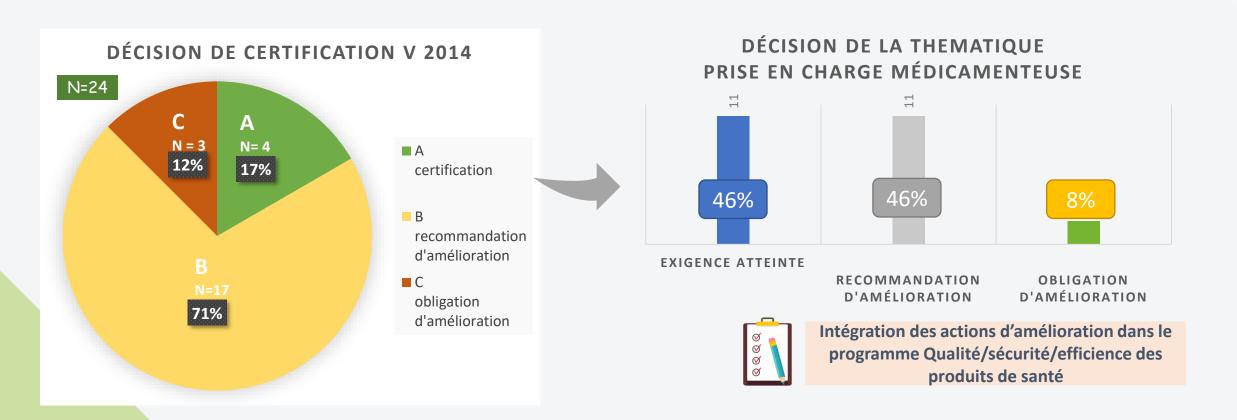
Nouvelle démarche de certification HAS Principaux attendus sur les produits de santé







# Bilan de la démarche de certification v2014



# La nouvelle certification

ENGAGEMENT DU PATIENT

CULTURE DE L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DU RÉSULTAT MESURER

6-AMELORER LA CUALITE

MANUEL

Certification
des établissements
de santé pour
la qualité des soins

FEEA DESTRUCTION DESTRUCTION DE SOINS

Version 2022

TRAVAIL EN ÉQUIPE

ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ



# 15 objectifs répartis en 3 chapitres

# I. Le patient



- Est informé et son implication est recherchée
- Est respecté
- Ses proches et/ou aidants sont associés à la mise en œuvre du projet de soins avec son accord
- Ses conditions de vie et de lien social sont prises en compte dans le cadre de sa prise en charge

# II. L'équipe



- La pertinence des parcours, des actes et des prescriptions est argumentée en son sein
- Est coordonnée pour prendre en charge le patient de manière pluri professionnelle et pluridisciplinaire
- Maitrise les risques liés à ses pratiques
- Evalue ses pratiques notamment au regard du suivi des résultats cliniques de leur patient

# III. L'établissement



- Définit ses orientations stratégiques en cohérence avec son territoire
- 10. Favorise l'engagement des patients individuellement et collectivement
- 11. Sa gouvernance fait preuve de leadership
- 12. Favorise le travail en équipe et le développement des compétences
- 13. Les professionnels sont impliqués dans une démarche de qualité de vie au travail impulsée par la gouvernance
- 14. Dispose d'une réponse adaptée et opérationnelle aux risques auxquels il peut être confronté 15. Développe une dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins

# 5 méthodes d'évaluation proches du terrain

Chaque critère est évalué par ou plusieurs des 5 méthodes :



Une rencontre avec le patient et l'équipe de soins

Une évaluation de la coordination des services et du travail en équipe et de la culture Une évaluation de terrain de la mise en œuvre d'un processus ciblé

Une évaluation de la politique jusqu'au terrain

Une méthode tout au long de la visite

qualité et sécurité

23.11.22

# Critères d'évaluation spécifiques à la PECM et aux DM

CRITERES IMPERATIFS DIRECTS OU INDIRECTS	
Tout établissement	1.2-08 : le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur
Tout établissement	2.3-06 : les équipes maitrisent l'utilisation des médicaments à risque
Chirurgie et interventionnel	2.3-12 : les équipes maitrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs
Tout établissement	2.4-04 : les équipes mettent en place des actions d'amélioration fondées sur l'analyse collective des évènements indésirables associés aux soins
Tout établissement	3.3-01 : la gouvernance fonde son management sur la qualité et la sécurité des soins











# **CRITERE AVANCE**

Tout établissement 2.2-07 : la sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux



# **CRITERES STANDARDS** DIRECTS OU INDIRECTS

- 1.1-09 : le patient, en prévision de sa sortie, est informé des consignes de suivi pour les **médicaments qui lui sont** prescrits
- 1.1-10: le patient est informé des dispositifs médicaux qui lui sont implantés durant son séjour et reçoit les consignes de suivi appropriées
- 1.1-11: le patient est informé des produits sanguins labiles et des **médicaments** dérivés du sang (MDS) qui lui sont administrés
- 2.1-06 : la pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée
- 2.1-07 : la pertinence de la transfusion des produits sanguins (PSL et MDS) est argumentée
- 2.3-03 : les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments
- 2.3-04 : les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments
- 2.3-05 : les équipes d'HAD maîtrisent la sécurisation du circuit des produits de santé
- 2.3-07 : l'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques
- 2.3-08 : les équipes maitrisent le risque de discontinuité de la prise en charge médicamenteuse du patient vulnérable à sa sortie
- 2.3-13 : les équipes maitrisent le **risque infectieux** lié aux traitements et au stockage des **dispositifs médicaux réutilisables**
- 2.3-14 : les équipes maîtrisent le risque infectieux lié aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates
- 2.3-16 : les équipes pluriprofessionnelles maîtrisent le risque de dépendance iatrogène
- 2.3-17 : les équipes respectent les recommandations vaccinales pour les professionnels de santé





























# La fiche pédagogique sur la PECM

Dédiée à l'évaluation de la prise en charge médicamenteuse et rappelle :

- ✓ Les enjeux nationaux
- ✓ En quoi la certification répond à ces enjeux
- ✓ Les points clés nécessitant une attention particulière des experts-visiteurs pendant la visite





La prise en charge médicamenteuse est un processus complexe qui repose sur l'**organisation du circuit du médicament** Celle-ci doit prendre en compte dans sa mise en œuvre les facteurs humains et organisationnels, les facteurs environnementaux l'évaluation des pratiques professionnelles et les situations à risque.

Plusieurs facteurs expliquent la survenue d'erreurs

- L'intervention de différents acteurs de santé dont les rôles particuliers sont complémentaires et l'enchaînement de nombreuses étapes qui se réalisent en des lieux géographiquement différents ;
- la diversité des pathologies, leur degré d'urgence et de gravité couplée à la diversité des thérapeutiques et des terrains des patients :
- des projets thérapeutiques de plus en plus complexes nécessitant un développement d'information adapté au patient d'autant plus délicate;
- . la circulation d'une information qui n'est d'ailleurs pas toujours accessible
- ou encore l'interruption de tâches.

L'objectif de la prise en charge médicamenteuse à l'hôpital est d'assurer au bon patient l'apport du bon médicament, à la bonne posologie, selon la bonne voie, dans les bonnes conditions et au meilleur coût.

Outils de sécurisation et d'auto-évaluation de l'administration des médicaments HAS, 2013

#### **Enjeux nationaux**

- Lutter contre l'iatrogénie médicamenteuse.
- Éviter les erreurs médicamenteuses.
- Securiser les médicaments à risque.
- Promouvoir le bon usage des antibiotiques et lutter contre l'antibiorésistance
- Promouvoir la conciliation des traitements médicamenteux
- Développer la culture de la pertinence des prescriptions médicamenteuses

#### Principales données actuelle

- Les EIG liés aux médicaments représentent 32,9% du total des EIG liés aux soins<sup>1</sup>. Parmi les EIG liés aux médicaments
- 51,2 % sont considérées comme évitables ;
- 54.5% ont motivé une hospitalisation
- Une part notable des (ré)hospitalisations est évitable, notamment celles fréquentes liées à des problèmes médicamenteux (latrogénie, problèmes d'observance et sous traitement) : entre 20 et 30 % des prescriptions ne sont pas pertinentes.<sup>2</sup>

Enquête nationale ENEIS sur les événements indésirables graves (EIG) liés aux soins, réalisée en 2009. L'Stratégie nationale de santé 2018-2020.

...

# La prescription

# <u>Critère 2.3-03</u>: les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments CRITERE STANDARD





# LES ATTFNDUS

- Réalisée sur support informatique (élément de sécurisation) ou manuscrite (<u>retranscription non autorisée</u>)
- Validée par le prescripteur (identité et signature identifiables)
- Niveau d'habilitation des prescripteurs soit vérifié (liste retrouvée à la PUI)
- Interrogation des équipes sur leur participation à des audits et ou des évaluations des pratiques professionnelles (EPP) et appropriation des équipes des résultats des évaluations
- Analyse de l'intégralité de la prescription incluant la prise en compte du traitement personnel

# VIGILANCE SPECIFIQUE



- <u>Prescriptions dites particulières</u> : anticipée, « si besoin » et prescription orale
- Prescriptions à haut risque : enfants et personnes âgées, certains types de médicaments (stupéfiants, chimiothérapie etc.) et le type de prescriptions (entrée, sortie, ambulatoire etc.)
- Support unique (prescription + administration)
  - **Déploiement de l'informatisation de la prescription** (interfaces entre les services informatisés ou non) Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

## Ordonnance médicale

- ✓ Nom et spécialité du prescripteur
- ✓ N° RPPS
- ✓ Identité du service
- ✓ Date et lieu
- ✓ Informations du patient : nom, prénom, sexe, DDN, poids (obligatoire pour l'enfant), surface corporelle (anticancéreux) etc.
- ✓ Liste des produits prescrits
- ✓ Prescription en DCI
- ✓ Forme galénique
- ✓ Dosage
- ✓ Posologie
- ✓ Voie d'administration
- ✓ Mode d'emploi
- ✓ Durée du traitement
- ✓ Modalités de renouvellement
- ✓ Signature du médecin prescripteur

23.11.22

# Laprescription

# LES ATTENDUS

- Justification de la prescription tracée explicitement dans le dossier
- Justification du médecin si traitement > 7 jours
- Les prélèvements microbiologiques sont effectués **avant la prescription d'antibiotiques** et sont retrouvés dans le dossier
- Alerte pour réviser l'antibiothérapie et réévaluer la pertinence
- Evaluations régulières de la pertinence d'une prescription d'antibiotique entre la 24<sup>ème</sup> et la 72<sup>ème</sup> heure (réalisées et tracées)
- Formalisation de recommandations locales (protocoles) de références réactualisées, présence d'un **référent antibiothérapie** (externe ou interne)
- Diffusion des résultats d'évaluations
- Formation au bon usage des antibiotiques de l'ensemble du personnel impliqué
- Information des patients et/ou des proches

# La dispensation

# <u>Critère 2.3-03</u>: les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments <u>CRITERE STANDARD</u>





# Analyse pharmaceutique du traitement global du patient

- **Organisation** : quelles données accessibles aux pharmaciens ? Moyens humains disponibles à la pharmacie ? Priorités en matière d'analyse ?
- **Réalisation** : comment est-elle réalisée selon les profils de patients et des services ?
- Prise en compte : avis pharmaceutiques pris en compte par les médecins ?

## Préparation des doses à administrer

- Modes de préparation des médicaments réalisés à l'établissement
- Leur **adaptation** et leur **sécurisation** en fonction des services, des profils patients, en routine/hors routine

## Délivrance des médicaments :

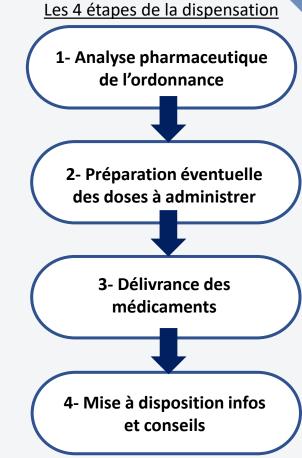
- Modes de délivrance des médicaments : individuelle nominative, globale, reglobalisée...
- Leur **adaptation** et leur **sécurisation** en fonction des services, des profils patients, en routine/hors routine

Analyse

armaceutiqu

Délivrance

- Mise à disposition des informations et conseils nécessaires au bon usage des médicaments
  - Documents remis aux patients sur les informations à délivrer
  - Conseils et outils sur le bon utage méie réglisposité on MesD professionnels



# L'approvisionnement, transport et stockage

<u>Critère 2.3-07</u>: l'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques <u>CRITERE STANDARD</u>





# LES ATTENDUS

- Existence et mise en œuvre d'une procédure de gestion des commandes pour approvisionnement
- Approvisionnement en 5 étapes : commande, livraison, transport; réception et rangement
- **Gestion des ruptures de stock** (services et pharmacie)
- Transport des produits de santé et traçabilité
- Equipements de stockage respectant des règles de stockage, sécurisation, confidentialité, hygiène, ergonomie et fiabilité
- Conservation des médicaments dans l'emballage délivré par la PUI (conditionnement industriel d'origine ou formes unitaires reconditionnées à la PUI)

# VIGILANCE SPECIFIQUE



- Règles et conditions de stockage conformes et sécurisés
- Responsable du transport identifié (entre la pharmacie à usage intérieur et unités fonctionnelles)
- Conditions de transport adaptées (chariot, chaîne du froid respectée, confidentialité, organisation de transport rapide pour besoins urgents et produits à faible stabilité)
- Organisation de la réception des produits de santé
- Traçabilité des contrôles retrouvée
- Contrôle des quantités au regard des prescriptions faites : le mode de détention et le respect des règles d'étiquetage et de conservation des médicaments pour le régionale OMEDIT /ARS /AM
- Pas de stockage à même le sol

22 11 22

# L'administration



# <u>Critère 2.3-04</u>: les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments



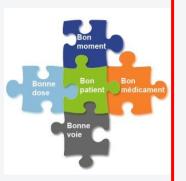


# LES ATTENDUS

- Prescription médicale vérifiée et prise en compte à chaque étape
- Préparation des médicaments par IDE dans une zone adaptée, au plus proche de l'administration et pas d'interruption de tâches > facteur d'erreurs médicamenteuses
- Outils d'aide à la préparation disponibles et connues par les professionnels : aide au calcul des doses, tables de conversion, procédures d'administration, liste des médicaments broyables et à ne pas écraser, protocoles, aide à la reconstitution des médicaments injectables
- Concordance produit, patient et prescription
- Un même professionnel habilité (IDE) prépare et administre
- Participation et information patient et/ou entourage



- Piluliers nominatifs et identifiables jusqu'au lit du patient
- Toute préparation doit être étiquetée (<u>attention particulière</u>: chimiothérapies préparées, antiémétiques, corticoïdes et intrathécales) et respect des règles d'identitovigilance
- Double vérification (croisée) de la préparation dans un contexte bien précis défini par l'ES
- Traçabilité de l'administration et de la non administration au plus près de la prise dans le dossier, tout acte non tracé est considéré comme non fait
- Information, surveillance du patient, suivi et observance
- Attention : prescription orale, prescription non adaptée, respect autonomie, allergie, gestion du traitement par le patient ou l'entourage,



MANAATON
Le patient en auto
administration de
ses médicaments
en cours
d'hospitalisation
(PAAM)

Validé par le Collège le 21 ju

• Possibilité aux patients volontaires hospitalisés en ES de s'autoadministrer les médicaments prescrits au cours de l'hospitalisation

Evaluation pluriprofessionnelle Décision médicale Traçabilité dans le Dossier Patient

- = AUTO ADMINISTRATION
- Les principaux enjeux
  - Renforcer le travail en équipe pluriprofessionnelle ;
  - Réduire les risques d'erreur lors de la sortie des patients de l'établissement en favorisant la continuité des traitements qu'il a l'habitude de prendre ;
  - Améliorer la compréhension du patient des médicaments qu'il doit prendre et renforcer son adhésion au traitement ;
  - Sécuriser cette situation qui est considérée à risque dans le processus de prise en charge médicamenteuse.
- 1 guide et 15 outils (Supports d'information, fiche de recueil, questionnaires, check-list, grilles d'audit du PAAM)

### Références:

- <u>arrêté du 10 octobre 2022</u> modifiant l'arrêté du 6 avril 2011 relatif management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse dans les ES
- Recommandations HAS Le patient en auto administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation (PAAM) 2022

# Le Patient en Auto-Administration de ses Médicaments en cours d'hospitalisation

# Mémo Has

#### **Inclusion dans le PAAM**

- ☐ Le patient hospitalisé, informé est volontaire
- ☐ Les conditions d'inclusion sont évaluées :
- · La gestion au domicile des médicaments;
- Les facteurs de risque, dont l'état de santé;
- Les compétences et l'adhésion médicamenteuse;
- Les médicaments.
- ☐ Les résultats sont discutés en équipe pluriprofessionnelle, incluant le patient, actant un niveau provisoire, la liste des médicaments
- ☐ Une décision médicale associant le pharmacien est prononcée et tracée
- ☐ Le consentement du patient est obtenu

#### Mise en œuvre du PAAM

- ☐ La prescription médicamenteuse est tracée dans le dossier patient informatisé
- ☐ Un dispositif de stockage sécurisé est fourni au patient
- ☐ Les supports utiles au patient lui sont remis
- ☐ Une mise en situation est réalisée lors de la 1<sup>re</sup> séance de l'auto administration avec un membre de l'équipe (IDE, pharmacien, médecin) et renouvelée si besoin une seconde fois
- ☐ Le niveau PAAM est confirmé

#### Suivi du patient & réévaluation du PAAM

- ☐ La traçabilité de l'administration est réalisée en temps réel ou aux dires du patient selon le niveau attribué au patient
- ☐ À périodicité définie, la réévaluation des risques du patient et de son adhésion médicamenteuse est réalisée
- ☐ À tout moment, en équipe pluriprofessionnelle, la décision médicale peut modifier, suspendre ou cesser le PAAM
- ☐ L'évaluation du dispositif PAAM est organisée

# Accompagnement OMEDIT à venir :

- Retour d'expérience
- Webinaire/sensibilisation

Engagement de la Direction et des unités de soins Formalisation d'une organisation

### 2 niveau de PAAM:

Niveau 1 = Fait avec (transitoire) Niveau 2 = Fait seul

urnée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Attendus de la Nouvelle certification



# Critère impératif



<u>Critère 2.3-06</u>: Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque.



Savez vous repérer les médicaments à risques ?

Avez-vous été sensibilisé?

Comment sécurisez vous le transport des médicaments à risque?

Comment est identifié un médicaments à risque lors de la prescription dans le DPI?

- L'équipe <u>respecte les bonnes pratiques</u> des médicaments à risque à toutes les étapes du circuit
  - Mesures mises en place pour sécuriser la prise en charge médicamenteuse à toutes les étapes du circuit
  - Mise en place des barrières de sécurité pour prévenir les erreurs (ex. limiter leur accès, comment les repérer ...)
- L'équipe dispose de la <u>liste spécifique</u> des médicaments à risque et en connait les <u>règles de stockage</u> (température/sécurisation)
  - Liste facilement consultable
  - Liste élaborée en concertation avec tous les professionnels
  - Liste régulièrement révisée et adaptée
- Les professionnels concernés sont <u>sensibilisés et formés aux risques</u> spécifiques induits par l'utilisation de ces médicaments à risque
  - Formation réalisée et régulièrement renouvelée
  - Never Events connus

67

# Médicaments à risque



Arrêté du 6 avril 2011 du CSP relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse - JO du 16 avril 2011

- Médicaments requérant une sécurisation de la prescription, de la dispensation, de la détention, du stockage, de l'administration et un suivi thérapeutique approprié, fondés sur le respect des données de référence afin d'éviter les erreurs pouvant avoir des conséquences graves sur la santé du patient
- Exemples : anticoagulants, antiarythmiques, agonistes adrénergiques IV, digitaliques IV, insuline, anticancéreux, solutions d'électrolytes concentrées...



Sont principalement concernés les médicaments :

- √ de dénomination à risque de confusion ;
- ✓à marges thérapeutiques étroites ;
- ✓ présentant des modalités d'administration particulières





# Identification des médicaments à risque

- Dépendante de la typologie des patients pris en charge
- ☑ Propre à chaque établissement et à ses spécificités
- Elaborée en concertation pluridisciplinaire : partage sur les risques les plus importants
- **区** Evolutive +++
  - ✓ prise en compte des signalements, retours d'expériences
  - √ des résultats des analyses de risques...
- Prenant en compte les never events
- Devant être révisée régulièrement



Diffusion de la /des liste (s) et formation des professionnels des unités de soins

# Les outils spécifiques Médicaments à risque

- ☑ OMEDIT NAG 2021 → Fiche médicaments à risque
- $\bowtie$  HAS  $\rightarrow$ 
  - ➤ Guide 2013: Outils de sécurisation et d'auto-évaluation de l'administration des médicaments
  - Manuel 2021 : Certification des établissements de santé pour la qualité des soins
  - Flash sécurité patient 2021 « Médicaments à risque : sous-estimer le risque c'est risqué »
- FORAP 2021 → Fiche mémo critère 2.3-06 : les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque disponible auprès de l'ORAQS
- ANAP 2014 → Inter diag Médicament: outil pluridisciplinaire pour l'auto-évaluation et la gestion des risques liés à la prise en charge médicamenteuse
- ANSM → Never Events
- ☑ OMEDIT Pays de Loire 2022 → Escape game sur les Never Events
- ☑ OMEDIT PACA-Corse 2012 → Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse
  - ➤ Aide pour <u>définir une liste</u>
  - ➤ Aide pour <u>initier des actions</u>
- ☑ OMEDIT Centre Val de Loire →
  - ➤ Maîtriser l'utilisation des médicaments à risque : outil 2021
  - ➤ Elaboration liste médicaments à risque : fiche 2012
- **☑** OMEDIT Grand-Est 2021 → Never Events





CERTIFICATION HAS

# LES MÉDICAMENTS

# À RISQUE

CHLORURE DE POTASSIUM

INSULINE MÉTHOTREXATI

ANTICANCÉREUX

#### QU'EST CE QU'UN MÉDICAMENT À RISQUE ?



« Médicament requérant une sécurisation de la prescription, de la dispensation, de la détention, du stockage, de l'administration et un suivi thérapeutique approprié, fondés sur le respect des données de référence afin d'éviter les erreurs pouvant avoir des conséquences graves sur la santé du patient.»\*

\*Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé

### COMMENT MAITRISER L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS À RISQUE?



Chaque établissement de santé définit sa propre liste de médicaments à risque ...



... Prend en compte les déclarations d'effets indésirables, retours d'expérience et les <u>never events</u>



... Met en place des **mesures de sécurisation** de l'utilisation des médicaments à risques à toutes les étapes du circuit



... Sensibilise et forme les professionnels concernés sur les risques induits par l'utilisation de ces médicaments à risque



#### QUELS MÉDICAMENTS INTÉGRER DANS LA LISTE ?

- DÉNOMINATIONS À RISQUI DE CONFUSION - MARGES THÉRAPEUTIQUES ÉTROITES

> - MODALITÉS D'ADMINISTRATIONS PARTICULIÈRES













JUUITIEE TEXTOTIALE OMEDIT TAKS IF

# La Conciliation médicamenteuse

# <u>Critère 2.2-07</u> : la sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux CRITERE AVANCE

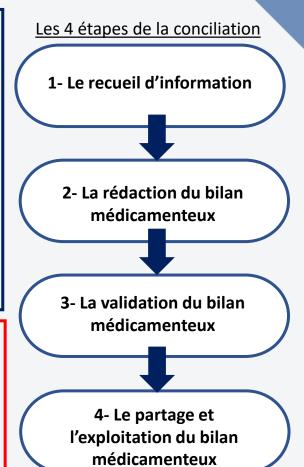


# LES **ATTENDUS**

- La conciliation n'est pas : de l'analyse pharmaceutique (critère 2.3-03), de la révision globale des traitements, de l'éducation thérapeutique du patient, RMM, REMED, CREX etc. (évalués dans d'autres critères spécifiques)
- Traçabilité des différentes étapes sur les supports respectifs
- Choix des secteurs, situations ou profils de patients concernés par la conciliation du traitement médicamenteux (CTM)
- Niveau de développement de l'établissement
- Critères de priorisation pris en compte
- Niveau d'intégration de la conciliation médicamenteuse au sein de l'équipe
- Type de CTM (proactive ou rétroactive)

VIGILANCE **SPECIFIQUE** 

- Retrouver au moins 3 sources d'informations parmi le patient, les prescriptions, le dossier pharmaceutique, le médecin traitant ou l'IDE libérale
- Les 4 étapes de la conciliation du traitement médicamenteux avec réalité de l'échange médico-pharmaceutique Journée régionale OMEDIT /ARS /AM Traçabilité des 4 étapes dans le dossier patient



# L'évaluation des pratiques

<u>Critère 2.4-04</u>: les équipes mettent en place des actions d'amélioration fondées sur l'analyse collective des évènements indésirables associés aux soins

<u>Critères 3.3-01</u>: la gouvernance fonde son management sur la qualité et la sécurité

des soins



**CRITERES IMPERATIFS** 



# Etat d'avancement du CAQES : évaluation annuelle

- Suivi des indicateurs IQSS
  - o IQSS ATBIR : indicateur de processus sur les Bonnes Pratiques d'Antibiothérapie
  - o IQSS QLS : indicateur de processus sur la qualité de la lettre de liaison à la sortie
- Mise en place d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)\*
- Réalisation d'autodiagnostic sur la prise en charge du médicament (InterDIAG...)
- Analyse collective des erreurs médicamenteuses (Revue de Mortalité et Morbidité (RMM), Comité de Retour d'Expérience (CREX) et Revue des Erreurs liées aux Médicaments et Dispositifs médicaux associés (REMED)

# **VIGILANCE SPECIFIQUE**

LES

**ATTENDUS** 



- Tous les acteurs doivent être impliqués sur les évaluations du circuit (lien indissociable avec l'équipe qualité de l'établissement)
- Evaluations mises en œuvre sur les étapes clés du circuit du médicament
- Actions d'amélioration correctives sont réalisées après les évaluations

# La prise en charge de la douleur

# <u>Critère 1.2-08</u> : le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur







La douleur est un symptôme. Elle doit être soulagée rapidement. L'évaluation de la douleur et toutes décisions de prise en charge sont tracées et renseignées. La douleur du patient doit être systématiquement recherchée et Cest elle qui flet Les soins pallitaits sont considérés comme une prise en charge. Ils cherchent à améliors la qualité de vis des patients et de leur

Les soins patitatifs sont considerés comme une prise en charge. Ils cherchent à amétioner la quaite de vie des patients de la souffrance, farmille face aux conséquences d'une maladie potentiellement mortelle par la prévoir on et le souligant de la souffrance, identifiée précocement et évaluée aux sont été soins ainsi que le traitement de la douleur et des autres problèmes personnes psychologiques et spirituels qui lu sont tilés. Ce sont des soins actifs, continus, évolutifs, coordonnés et pratiques par une équipe pluriprofessionneil. Ils procurent le soulaigement de la douleur et des autres symptômes génants, soutlennent la vie et considérent la vier et des autres symptômes génants, soutlennent la vier et considérent la vier et des autres symptômes génants, soutlennent la vier et considérent la vier et des autres symptômes génants, soutlennent la vier et considérent la vier et des autres symptômes génants, soutlennent la vier et considérent la vier et des autres symptômes génants, soutlennent la vier et considérent la vier et des autres symptômes génants, soutlennent la vier et des autres symptômes de la vier et des autres

La démarche de soins palliatifs vise à éviter les investigations et les traitements déraisonnables tout en refusant de provoque intentionnellement la mort.

La loi n'2016-87 du 2 février 2016 relative aux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie dispose, que :

« Le médecin met en place l'ensemble des traitements analgésiques et sédatifs pour répondre à la souffrance réfractaire du malade en phase avancée ou terminale, même s'ils peuvent avoir comme effet d'abrèger la vie. Il doit en informer le malade, sans préjudice du quatrième alinéa de l'article L. 1111-6, la famille ou, à défaut, un des norches du malade. La procédure suivile est inscrite dras le dossier médical.

#### **Enjeux nationaux**

- Rendre le patient acteur dans sa prise en charge de la douleur.
- Développer les compétences spécifiques des professionnels.
   Avoir recours à des expertises ou avis spécialisé.
- Renforcer la prise en charge de la douleur en fin de vie.
- Impliquer l'entourage du patient
- Favoriser l'élaboration des projets de soins en incluant toute les équipes de soins et les professionnels de soins de support, dans les situations de fin de vie.
- Développer les compétences spécifiques des professionnels en soins palliatifs.

#### Éléments clés

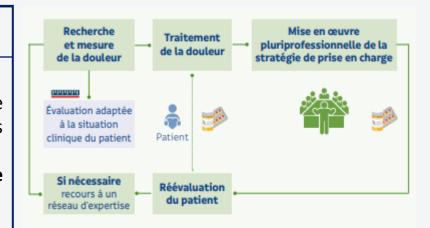
#### Douleur : véritable enjeu de santé publique depuis 1995 - Facteur d'efficacité pour faciliter la guérison des patients

- Principe n°2 de la charte de la personne hospitalisée.
- 87%: Indicateur IPAQSS campagne 2019.
- 235 structures « douleur chronique » (SDC) pour 227 000 patients traités par an (DGOS 2017).

- La douleur doit être systématiquement recherchée (mesure par une échelle validée) et réévaluée
- Traitement : médicamenteux ou non médicamenteux
- Recommandations de bonnes pratiques ou protocoles
- <u>Dans le dossier patient</u> : évaluation et échelle utilisée, conduite à tenir, **protocole de prescription d'antalgique « si besoin »**, réévaluation suite à un traitement, transmissions ciblées sur la douleur, **prescription du « si besoin »** signée par le médecin et précisant le niveau de douleur qui déclenche l'administration

#### Prescription conditionnelle: « si besoin »

- ✓ Conditions d'administration clairement établies
- ✓ Nombre maximal d'administrations par période de 24h avec intervalle temporel entre 2 prises consécutives
- ✓ Niveau de douleur qui déclenche l'administration
- ✓ Durée maximal du traitement
- ✓ Application à une séulipatient OMEDIT /ARS /AM



Tracabilité dans le dossier

23.11.22

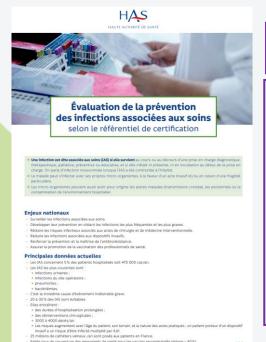
# Les Bonnes pratiques d'antibioprophylaxie

**Chirurgie et interventionnel** 

Critère 2.3-12 : les équipes maitrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs CRITERE IMPERATIF



- Protocoles d'antibioprophylaxie et de préparation cutanée actualisés, pour les actes interventionnels réalisés
- **Prescription** de l'antibioprophylaxie en **préopératoire** par l'anesthésiste ou le chirurgien
- Traçabilité dans le dossier
- Administration et durée du traitement conformes au protocole
- Vérification de l'antibioprophylaxie sur la check-list



#### A savoir

- L'antibioprophylaxie divise par 2 les complications infectieuses en chirurgie propre et propre/contaminée
- Administration selon des **protocoles** actualisés et évalués
- Débutée avant l'intervention (dans les 30 minutes le plus souvent)
- Durée de prescription brèvenée régio

Étiquette du patient ou  Nom, prénom, date de naissance			Version 2018 « Vérifier ensemble pour décider »			
AVANT INDUCTION ANESTHÉSIQUE Temps de pause avant anesthésie			AVANT INTERVENTION CHIRURGICALE Temps de pause avant incision (appelé aussi time-ou			
L'identité du patient est correcte     L'autorisation d'opérer est signée par les parents ou le représentant légal     L'intervention et le site opératoire sont confir idéalement par le patient et, dans tous les cas, par le dossier ou procédure spécifique la documentation clinique et para clinique nécessaire est disponible en salle     Le mode d'installation est connu de l'équipe en salle, cohérent avec le site / l'intervention et non dangereux pour le patient     La préparation cutanée de l'opéré est documentée dans la fiche de liaison service / bloc opératoire (ou autre procédure en œuvre dans	Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Non' Non' Non' Non' Non'	intervention prévue confirmée isite opératoire confirmé installation correcte confirmée documents nécessaires disponibles (notamment imagerie)  Partage des informations essentielles oralemes de 'équipe sur les éléments à risque / étapes co l'intervention (time-out) sur le plan chirurgical (temps opératoire difficie, points spécifiques de l'intervention, dentification des matéries nécessaires, confirmation de leur opérationalité, etc.)	IADE-I Oui Oui Oui Oui Oui Oui N/A nt au si itiques	ein	
l'établissement)  1 L'équipement / le matériel nécessaires pour l'i		n sont		Oui N/A	u	
vérifiés et adaptés au poids et à la taille du pa pour la partie chirurgicale pour la partie anesthésique Acte sans prise en charge anesthésique	Oui Oui N/A	□ Non"		Oui N/R		
Le patient présente-t-il un :     risque allergique     risque d'inhalation, de difficulté     d'intubation ou de ventilation au masque	Non Non N/A	Oui'	est réalisée selon le protocole en vigueur dans l'établissement	Oui N/A		
risque de saignement important  risque de la check-fist, aidé par le(s) chirus- ien(s) et anesthésiste(s) responsables de l'intervention, est de	□ Non	Oui"	→ <u>DÉCISION FINALE</u> □ GO = OK pour incision □ NO GO = Pas d'incision!			
ocher les items de la <i>check-list</i> : 1. si la vérification a bien été ffectuée, 2. si la vérification a été faite oralement en présence es membres de l'éguipe concernée et 3, si les réponses manquées	H/7	>	Si No Go: conséquence sur l'intervention ?   Retard	1 0/	Annı	

N/A : Non Applicable pour cette intervention : N/R : Non Recommandé pour cette intervention



# La maîtrise du risque de dépendance iatrogène

Critère 2.3-16: les équipes pluri professionnelles maîtrisent le risque de dépendance iatrogène

Remettre en cause les pratiques inadaptées en routine hospitalière

#### CRITERE STANDARD



Surconsommation médicamenteuse Effets secondaires des

médicaments

La contention physique ou chimique, un facteur déclenchant

et se donner les moyens du changement pour agir sur les causes de la dépendance iatrogène liée à l'hospitalisation



Syndrome

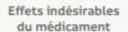
d'immobilisation











- 30 à 60% des effets indésirables des médicaments sont prévisibles et évitables
- latrogénie médicamenteuse : 20% des hospitalisations en urgence des > 75ans et 25% pour les > 80 ans
- Effets indésirables augmentés par la prise de diurétiques et anticoagulants

La polymédication, un facteur de risque prédisposant

Favorisées par la prise de médicaments (effet sédatif, hypotension orthostatique, troubles de la conduction et du rythme cardiaque et syndrome extrapyramidal)

Favorisée par : certaines médications, conseils diététiques ou prises en charge inadaptées

#### LES **ATTENDUS**

Mise en place de stratégies d'interventions, de prévention et de traitement des principales causes de dépendance iatrogène liée à l'hospitalisation

Dénutrition

- Adopter des réflexes de bonnes pratiques de prise en charge et de surveillance
- coordonnée. Prise charge pluridisciplinaire et pluri professionnelle



### mettre la personne âgée au fauteuil :

- · lui proposer autant que possible de marcher ;
- la laisser aller aux toilettes toute seule si elle était capable de le faire avant l'hospitalisation ;

éviter tous les médicaments potentiellement sédatifs ;

Exemples d'intervention de prévention et de traitement

- l'utilisation de protections ou sondes urinaires de manière inappropriée.

Vous porterez une attention particulière à la dépendance contrainte qui peut avoir des conséquences graves sur l'autonomie

- l'utilisation inappropriée de contentions physiques par « souci de sécurité » de type barrières de lit ;
- l'utilisation de protections ou sondes urinaires de manière inappropriée

# Les Médicaments dérivés du sang

<u>Critère 2.1-07</u>: la pertinence de la transfusion des produits sanguins (PSL et MDS) est

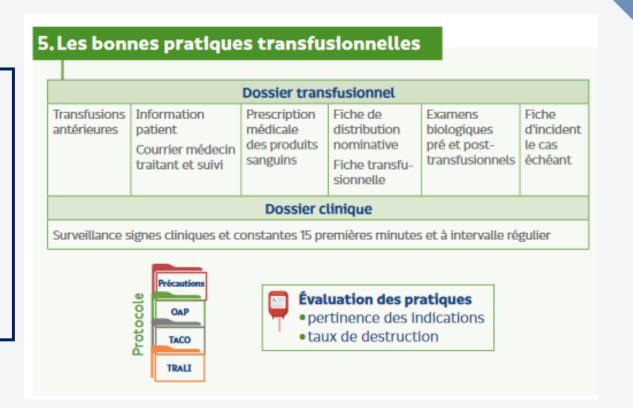
CRITERE STANDARD



### LES ATTENDUS

argumentée

- ✓ L'analyse bénéfice/risque est réalisée systématiquement pour tout acte de transfusion.
- ✓ L'équipe procède à une analyse de pertinence de ses pratiques régulièrement.



# Cinformation patient post implantation DM Critère 1.1-10: le patient est informé des dispositifs médicaux qui lui sont implantés durant son

séjour et reçoit les consignes appropriées



### **IFS ATTENDUS**

#### Les patient sont informés :

- Avant la pose du Dispositif médical implantable (DMI)
- Des mises en garde, précautions ou conduites à tenir en cas d'incident reçoivent toutes autres informations destinées à garantir l'utilisation sûre du dispositif

#### **Consultation documentaire:**

- La pose du DMI, son identification et l'information du patient sont tracées :
  - Dossier Patient
  - Lettre de liaison et/ou les documents de sortie
  - Et s'ils existent, Dossier médical partagé et le dossier pharmaceutique

#### Les professionnels :

Doivent remettre la carte d'implant contenant toutes les informations liées au DMI au patient à sa sortie

#### **CARTE D'IMPLANT**

#### Elle comprend:

- Identification du DM (IUD)
- Dénomination du DM
- Modèle du dispositif
- Numéro de série / Numéro de lot
- Nom, adresse et site internet du fabricant

#### L'établissement complète :

- Nom du patient / Identifiant
- Nom et adresse de l'établissement ayant réalisé l'acte
- Nom du médecin utilisateur
- Date d'implantation
- Mises en garde, précautions ou mesures à prendre par le patient ou par professionnel de santé

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

# La traçabilité des DM implantables

<u>Critères 2.3-13</u> : les équipes maitrisent le risque infectieux lié aux traitements et au stockage des dispositifs médicaux (DMx) réutilisables

CRITERE STANDAR



# LES

**ATTENDUS** 

- Traçabilité des DM dans le dossier du patient, au sein du bloc et à la pharmacie
- En temps réel à chaque étape et par chaque acteur
- Informatisée : logiciel spécifique/ou non, partagé/ou non avec la PUI et les secteurs
- Papier : s'assure de l'exhaustivité de la traçabilité
- Déclaration sans délai à l'ANSM de tous les incidents ou risques d'incidents
- 1 DM = 1 identifiant unique attribué (système UDI)
- La liste du parc actif des DM réutilisables dans les secteurs interventionnels est disponible et actualisée
- Les **résultats des contrôles microbiologiques** des DM réutilisables et des **équipements de désinfection et de stockage** sont connus des équipes
- **DM traçables** définis par *l'arrêté du 26 janvier 2007 (JO du 10/02/2007)* 
  - DM incorporant une substance, qui si elle est utilisée séparément est susceptible d'être considérée comme un produit dérivé du sang
  - Les valves cardiaques
  - O Tous les autres DMI y compris les implants dentaires à l'exception des ligatures, sutures et dispositifs d'ostéosynthèse
- Eléments dans le dossier patient : identification du DM, dénomination, numéro de série ou lot, nom du fabricant ou mandataire, date d'utilisation, nom du médecin ou chirurgien-dentiste urnée régionale OMEDIT /ARS //



#### Classification des DMx selon leur risque

<u>Classe I (risque le plus faible)</u>: lunettes correctrices, béquilles etc.

<u>Classe IIa (modéré/mesuré)</u>: lentilles de contact, couronnes dentaires, échographes etc.

<u>Classe IIb (potentiel élevé/important)</u>: préservatifs etc.

<u>Classe III (risque le plus élevé)</u>: implants mammaires, stents, prothèses de hanche etc.

+ Marquage CE obligatoire



# Nouvelle certification - les outils



☐ Référentiel, fiches indicateurs

https://www.has-sante.fr/jcms/c\_411173/fr/comprendre-la-certification-pour-la-qualite-des-soins

- Vidéos méthodologiques
  - ☐ Module audit système : <a href="https://youtu.be/sW0QuPQkCEM">https://youtu.be/sW0QuPQkCEM</a>
  - Module patient traceur : https://youtu.be/ZSC9iuGIVIs
  - ☐ Module traceur ciblé : <a href="https://youtu.be/cBg2BcL15-0">https://youtu.be/cBg2BcL15-0</a>
  - Module parcours traceur : <a href="https://youtu.be/7vXOXS8s">https://youtu.be/7vXOXS8s</a> aA



- ☐ Outils FORAP (à la demande auprès de la SRA)
  - fiches mémo notamment sur les médicaments à risque
  - guides d'entretien traceurs ciblés notamment circuit du médicament



☐ Boite à outils « outils ANAP » par critère

https://www.anap.fr/ressources/nouvelle-certification-has-les-productions-de-lanap-a-votre-disposition/



■ Boite à outils RESOMEDIT « recensements des outils OMEDIT »

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1CaMnWeu\_tnZL5-OeJVmEqhX5Hs6iRpYS9UouL6S-R6Q/edit?usp=sharing

☐ Site OMEDIT NAG – page dédiée

https://www.omedit-nag.fr/outils-guides/nouvelle-certification-v2020



outils

partage d'expérience





**1.22** 

## Focus outils



- Recensement de tous les outils élaborés par les OMEDIT selon les critères de certification
- Accès au document "Outils du ResOMéDIT" GOOGLE SHEET : Lien au public (sans possibilité de modifications) :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1CaMnWeu tnZL5-OeJVmEqhX5Hs6iRpYS9UouL6S-R6Q/edit?usp=sharing

- Constitué de 3 onglets :
  - Notice
  - OUTIL à filtrer
  - Critères PECM
- Utilisation de filtre multiple



Téléchargeable au besoin par l'établissement

Les établissements sont toutefois invités à consulter régulièrement la version en ligne afin de disposer de la version la plus actualisée









# Accompagnement OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe

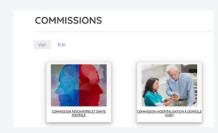


Mise à disposition d'outils site omedit-nag.fr/outils-guides





Accompagnement sur site pré/post visite



Travaux dans lors de GT thématiques santé mentale, HAD, ...

Lien avec les partenaires

**23.11.22** 





Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22



## Bon usage des antibiotiques



### **Antoine Brouillaud**

Coordonnateur OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe

### Myriam Roudaut

Coordonnateur adjoint OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22









Code d'événement RUOBOZ

## Situation clinique

- Vous voyez en consultation de médecine générale Me. U. 80 ans, vivant à domicile, aux antécédents d'HTA, d'hypothyroïdie, de syndrome dépressif caractérisé et de cholécystectomie.
- La patiente est amenée par sa fille inquiète qui vous présente les résultats d'un ECBU réalisé 3 jours auparavant dans un contexte d'altération de l'état général aujourd'hui résolu et qui retrouve :
  - E. Coli: 10^4 UFC/mL, multisensible
- Vous décidez d'examiner la patiente qui est apyrétique, avec des constantes vitales normales, elle ne déclare aucun signe fonctionnel urinaire, ne présente aucune douleur à la palpation lombaire. Le reste de l'examen clinique est sans particularité. Vous concluez donc à une bactériurie asymptomatique.

1- Quelle attitude thérapeutique est à privilégier dans cette situation ?

- A. Antibiothérapie par Fosfomycine trométamol 3g prise unique
- B. Antibiothérapie par Amoxicilline 1g x 3/j pendant 7 jours
- C. Antibiothérapie par Pivmecillinam 400 x2 pendant 3j
- D. Pas d'instauration de traitement antibiotique
- E. Antibiothérapie par Amoxicilline 1g x 3/j pendant 10 jours

1- Quelle attitude thérapeutique est à privilégier dans cette situation ?

- A. Antibiothérapie par Fosfomycine trométamol 3g prise unique
- B. Antibiothérapie par Amoxicilline 1g x 3/j pendant 7 jours
- C. Antibiothérapie par Pivmecillinam 400 x2 pendant 3j
- D. Pas d'instauration de traitement antibiotique
- E. Antibiothérapie par Amoxicilline 1g x 3/j pendant 10 jours

# 1- Quelle attitude thérapeutique est à privilégier dans cette situation ?

Anciennement dénommées bactériuries asymptomatiques, les colonisations urinaires correspondent aux situations de présence de micro-organismes dans les urines, sans que ceuxci ne génèrent par eux-mêmes de manifestations cliniques, et qu'il existe ou non une leucocyturie associée [2]. En dehors de la grossesse, il n'y a pas de notion de seuil de bactériurie.

Recommandations spilf MMI 2018

Autre exception : avant tout examen urologique invasif ou intervention urologique à haut risque

### Situation clinique — suite

- Trois mois plus tard, Mme U est amenée aux urgences du CH de son département, de nouveau par sa fille pour des vomissements et diarrhée depuis la veille.
- Vous décidez d'interroger la patiente qui vous rapporte des brûlures mictionnelles depuis 2 jours et des mictions impérieuses.
- Ses constantes sont les suivantes : TA= 140/70 mmHg, FC 90 bpm, température à 39°c.
- A l'examen clinique vous objectivez une douleur à la percussion lombaire droite, le reste de l'examen est sans particularité.

## 2- Quel est votre diagnostic?

- A- colique néphrétique droite
- B- Cystite aigue simple
- C- Cystite aigue à risque de complication
- **D-** Pyélonéphrite à risque de complication
- E- Pyélonéphrite aigue simple

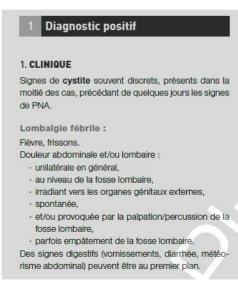
## 2- Quel est votre diagnostic?

- A- colique néphrétique droite
- B- Cystite aigue simple
- C- Cystite aigue à risque de complication
- D- Pyélonéphrite à risque de complication
- E- Pyélonéphrite aigue simple

#### **REPONSE**

### 1. Quelle est l'hypothèse diagnostique?







#### Cystite aiguë simple

#### 1 Diagnostic positif : clinique + BU

#### 1. CLINIQUE

Pas de fièvre ni frissons, ni lombalgie. Signes fonctionnels urinaires de cystite :

- Pollakiurie
- · Brûlures et douleurs à la miction
- · Mictions impérieuses

La présence d'une hématurie macroscopique est fréquente (environ 30 %) et ne constitue pas un signe de gravité de l'infection.

ECN PILLY - 2020

#### **ECN PILLY - 2020**

#### Á l'exclusion des infections urinaires masculines

Les facteurs de risque de complication sont la grossesse, toute anomalie organique ou fonctionnelle de l'arbre urinaire, l'insuffisance rénale sévère (débit de filtration glomérulaire < 30 ml/min), l'immunodépression grave, un âge supérieur à 75 ans, ou supérieur à 65 ans avec au moins 3 critères de Fried\*. Le diabète, type 1 ou 2, n'est pas un facteur de risque de complication.

<sup>\*</sup>critères de Fried : perte de poids involontaire au cours de la dernière année, vitesse de marche lente, faible endurance, faiblesse/fatigue, activité physique réduite.

# 3- Quel(s) examen(s) complémentaire(s) demandez-vous ?

- A. BU et ECBU d'emblée
- B. BU puis ECBU si BU positive
- C. Bilan biologique : CRP, créatinine
- D. Uroscanner au plus tard dans les 24 heures
- E. En cas de contre-indication à l'uroscanner, une échographie rénale

- 3- Quel(s) examen(s) complémentaire(s) demandez-vous ?
- A. BU et ECBU d'emblée
- B. BU puis ECBU si BU positive
- C. Bilan biologique : CRP, créatinine
- D. Uroscanner au plus tard dans les 24 heures
- E. En cas de contre-indication à l'uroscanner, une échographie rénale

## Situation clinique – suite

Vous confirmez avec ces examens le diagnostic brillamment réalisé à l'issue de votre examen clinique, la patiente ne présente aucun signe de gravité. Vous informez la patiente et en profitez pour interroger sa fille (très au fait sur le suivi médical de sa mère) sur les traitements reçus au cours des 6 derniers mois. Elle vous cite un traitement par Oflocet® reçu il y a 3 mois dans un contexte de « grosse bronchite ». La patiente ne rapporte pas d'allergie médicamenteuse.

## 4- Quelle attitude thérapeutique adoptezvous ?

- A. Attente de l'antibiogramme avant d'instaurer un traitement antibiotique
- B. Antibiothérapie probabiliste en attendant l'antibiogramme par fluoroquinolones : Ciprofloxacine 500 mg \*2 /j par voie orale
- C. Antibiothérapie probabiliste en attendant l'antibiogramme ceftriaxone (IM, IV) : 1 g par jour
- D. Vous envisagez un relais par molécule active avec le spectre le plus étroit (amoxicilline en 1ère intention) pour une durée de 7 jours en cas d'évolution rapidement favorable.
- E. Vous envisagez un relais par une molécule active avec le spectre le plus étroit (amoxicilline à privilégier si souche sensible) pour une durée de 10 jours en cas d'évolution rapidement favorable

## 4- Quelle attitude thérapeutique adoptezvous ?

- A. Attente de l'antibiogramme avant d'instaurer un traitement antibiotique
- B. Antibiothérapie probabiliste en attendant l'antibiogramme par fluoroquinolones : Ciprofloxacine 500 mg \*2 /j par voie orale
- C. Antibiothérapie probabiliste en attendant l'antibiogramme ceftriaxone (IM, IV) : 1 g par jour
- D. Vous envisagez un relais par molécule active avec le spectre le plus étroit (amoxicilline en 1ère intention) pour une durée de 7 jours en cas d'évolution rapidement favorable.
- E. Vous envisagez un relais par une molécule active avec le spectre le plus étroit (amoxicilline à privilégier si souche sensible) pour une durée de 10 jours en cas d'évolution rapidement favorable

## 4- Quelle attitude thérapeutique adoptezvous ?

#### Pyélonéphrite aiguë à risque de complication, sans signe de gravité

- Au moins 1 facteur de risque de complication.
- Réalisation d'une BU, et en cas de positivité, d'un ECBU.
  - Réalisation d'un bilan biologique : CRP, créatinine.
  - Un uroscanner est indiqué, le plus souvent en urgence, et au plus tard dans les 24 heures. En cas de contre-indication, l'alternative est une échographie rénale.
- → Traitements antibiotiques, probabilistes ou de relais : comparables à ceux de la pyélonéphrite simple, sans signe de gravité, pour une durée de 10 jours si l'évolution est rapidement favorable.
  - Suivi :
    - réévaluation clinique à 72 heures ;
    - pas d'ECBU de contrôle si évolution clinique favorable.

**HAS •** Pyélonéphrite aiguë de la femme - Mise à jour juillet 2021

2

# Contractualisation CAQES Cages 1

- Intégration lors de la 1ère contractualisation du Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficience des Soins (CAQES) 2018-2021, d'engagements relatifs à la vigilance et au bon usage des antibiotiques
- Volonté régionale ARS-OMEDIT/AM d'engager les établissements de santé de la région dans cette thématique

27 ES concernés





5 MCO public
7 MCO privé
4 SSR public
6 SSR privé
3 HAD privé
1 PSY public
1 DIALYSE privé

Dynamique d'ES

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Résultats 2018 - 2021

#### Taux de traitements de plus de 7 jours non justifiés Moyenne 11% 2021 0% Médiane **Progression** Historique Moyenne 2020 5% Médiane Historique Moyenne 21% 2019 Médiane Historique Moyenne 26% 2018 Médiane

IN - ATB 2

### IR - ATB 4

Suivi de la consommation ATB et résistance bactérienne

84%
des ES réalisent le suivi
de la consommation

Impact crise sanitaire

### 100%

des ES réalisent le suivi de la consommation

### 100%

des ES réalisent le suivi de la consommation

100%
des ES réalisent le suivi
de la consommation

### IR - ATB 7 **✓**

Antibioprophylaxie périopératoires de plus de 24h

Moyenne 1%

Médiane 0%

Progression

Moyenne 2%

Médiane 0%

Moyenne 3%

Médiane 0%

Moyenne 3%

Moyenne 3%

Médiane 3%

### POL4

Programme d'action Produits de santé - ATB

83%

des ES ont intégré des actions sur le BU des ATB dans leur Programme

Impact crise sanitaire

92%

des ES ont intégré des actions sur le BU des

ATB dans leur Programme

90%

des ES ont intégré des actions sur le BU des ATB dans leur Programme

96%

des ES ont intégré des actions sur le BU des ATB dans leur Programme

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

**23.11.22** 100

### Contractualisation CAQES

### Cages 2



 Volonté régionale ARS-OMEDIT/AM de poursuivre l'engagement des établissements de santé de la région dans cette thématique pour la nouvelle contractualisation CAQES 2 2022-2024





Prévenir le développement de l'antibiorésistance à l'hôpital et en ville par la promotion de la juste utilisation des antibiotiques, en particulier les plus générateurs de résistances bactériennes (antibiotiques critiques) et la réduction des prescriptions d'antibiotiques non justifiées.

### Critères pré-ciblage

- Taux de prescriptions d'antibiotiques critiques en PHEV > moyenne régionale (49%)(seuil de neutralisation >500 boites /an)
- Ou établissement de santé à enjeu (volume/an > 20 000 boîtes) avec présence d'infectiologue référent

#### 5 ES ciblés



#### Quantitatif

- Suivi des prescriptions d'antibiotiques particulièrement générateurs d'antibiorésistance en PHEV
- Qualitatifs
- Evaluation et valorisation des actions menées
  - Engagement de la direction Programme d'actions ATB
  - Suivi des consommations d'ATB
  - Audit d'évaluation des pratiques de prescriptions d'ATB
  - Taux de traçabilité de la réévaluation à 48-72h des prescriptions d'antibiotiques
  - Actions coordonnées d'animation de la promotion du bon usage des ATB / Formations

#### **Indicateurs**



### Contractualisation CAQES

### Focus audit



A destination des établissements de santé dans une logique de parcours



Evaluation de la pertinence des prescriptions d'antibiotiques notamment dans les infections urinaires

- ✓ pertinence de la prescription d'un antibiotique,
- ✓ respect de la molécule,
- ✓ respect de la posologie,
- ✓ respect de la durée de prescription
- ✓ respect de la réévaluation, en lien avec les prescriptions réalisées en amont de l'admission et les poursuites de traitement en sortie d'hospitalisation dans une vision parcours correspondant à la réelle prise en charge du patient



Elaboration consensuelle de la trame avec les experts Evaluation des résultats Plan d'actions ES / régional en lien avec le CRAtb

**23.11.22** 102

# Accompagnement OMEDIT

- Relai des nouvelles recommandations via le site internet de l'OMEDIT
- Action de promotion du bon usage des antibiotiques notamment lors de la Semaine de la Sécurité des Patients - SSP



Synthèse des recommandations HAS 2021









Livret sur la résistance des bactéries aux antibiotiques



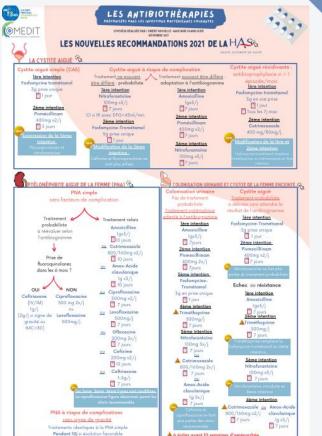


QUIZ





FORMATIONS/WEBINAIRE - REPRISE EN 2023



# Accompagnement OMEDIT



 Poursuite des engagements et des missions d'accompagnement de l'OMEDIT des professionnels de santé (secteurs sanitaire, médico-social et ville) en lien avec l'ARS et les autres structures d'appui notamment en termes de formation, de communication d'outils et diffusion des recommandations de bon usage des antibiotiques



Evaluation annuelle ARS-OMEDIT/AM des indicateurs **CAQES 2 thème ANTIBIOTIQUES : synthèse** annuelle, évaluation de la progression, adaptation des actions d'accompagnement



Poursuite des formations sur le bon usage des antibiotiques à destination des professionnels de santé



# Traçabilité des Dispositifs Médicaux Implantables dans le parcours



Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Contexte réglementaire sur les dispositifs médicaux : champs d'application



RÈGLEMENT (UE) 2017/745 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux

### Dispositifs médicaux

Classes I, IIa, IIb et III + classe Ir pour les instruments chirurgicaux réutilisables

Hors DM sur mesure

#### **DISPOSITIF IMPLANTABLE**

tout dispositif, y compris ceux qui sont absorbés en partie ou en totalité, destiné:

- à être introduit intégralement dans le corps humain, ou
- à remplacer une surface épithéliale ou la surface de l'œil,

par une intervention clinique et à demeurer en place après l'intervention.

Est également réputé être un dispositif implantable tout dispositif destiné à être introduit partiellement dans le corps humain par une intervention clinique et à demeurer en place après l'intervention pendant une période d'au moins trente jours;

Décret n° 2006-1497 du 29 novembre 2006 fixant les règles particulières de la matériovigilance exercée sur certains dispositifs médicaux JO 01/12/06)

Arrêté du 26 janvier 2007 relatif aux règles particulières de la matériovigilance exercée sur certains dispositifs médicaux, pris en application de l'article L. 5212-3 du code de la santé publique. JO 10/02/2007

Décret n° 2015-1171 du 22 septembre 2015 relatif à l'information à délivrer à la personne concernée préalablement à une intervention de chirurgie esthétique et postérieurement à l'implantation d'un dispositif médical JO 14/09/2015

DM soumis aux règles particulières de <u>traçabilité</u> :

tous les DMI sauf ligatures, sutures, dispositifs d'ostéosynthèse

Arrêté relatif au management de la qualité du circuits des dispositifs médicaux implantables
(arrêté du 8 septembre 2021 – JO 17 /09/21)

Etablissement de santé et installation de chirurgie esthétique

## Renforcement des exigences sur les DM au niveau européen



## RÈGLEMENT (UE) 2017/745 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux

- Entrée en vigueur le 26 mai 2017 et en application le <u>26 mai 2021</u> (report de la date initiale dans le contexte de crise sanitaire)
- Applicable directement par tous les Etats membres
- Objectifs:
  - renforcer la démonstration de la sécurité des produits, de l'évaluation clinique, la traçabilité et la surveillance des DM après commercialisation

Exigences renforcées auprès des industriels avant commercialisation

Renforcement du cahier des charges pour l'habilitation des organismes notifiés (ON) délivrant les marquages €€

Surveillance du marché après commercialisation renforcée

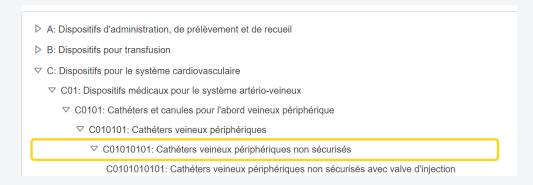
 transparence de l'information en lien avec l'identifiant unique du dispositif (IUD) et la nouvelle base de données Eudamed

### Transparence d'information sur les DMI au niveau européen: Classification EUDAMED et IUD



### Base de données européenne EUDAMED

- Accès public à des informations sur les dispositifs médicaux commercialisés en Europe, de connaître les incidents déclarés ainsi que l'avancée des investigations cliniques.
- Intégration d'une nomenclature unique EMDN : disponible en version française



► Clé d'introduction : IUD-ID et IUD-ID de base



# L'Identifiant Unique des Dispositifs Médicaux (IUD)

- Code unique attribué à tous les dispositifs médicaux (quelle que soit la classe)
  - - DM sur mesure
    - DM en investigation clinique (avant marquage CE)

#### Objectifs:

- Améliorer la traçabilité des DM
- Meilleure notification des incidents et des mesures correctives
- Lutter contre la contrefaçon
- Assurer un meilleur suivi du patient
- Améliorer les politiques d'achat et de gestion des stocks

# L'Identifiant Unique des Dispositifs Médicaux (IUD)

IDENTIFIANT UNIQUE DU DISPOSITIF MEDICAL

IUD = IUD-ID + IUD-IP

## IUD-ID

Identifiant du dispositif propre à ur fabricant et à un dispositif

Fabricant, modèle, conditionnement

Attention, il peut y avoir un IUD-ID différent pour chaque niveau de conditionnement d'un même dispositif

## **IUD-IP**

Identifiant du dispositif propre à l'unité du dispositif

numéro de série, numéro de lot, date de fabrication, date d'expiration...

## IUD-ID DE BASE

Identifiant d'un modèle de dispositif médical, utilisation réglementaire

# L'Identifiant Unique des Dispositifs Médicaux (IUD): en pratique...

26 mai 2021

Apposition IUD sur étiquette et conditionnement DMI et classe III

En pratique....



Le code IUD est accompagné du logo UDI



SANS REETIQUETAGE

Format lisible par l'homme (HRI)

Code IUD-ID

N° lot

péremption

XX 0123456789 XX 67AAA89 XX 010122

Balise du

Code IUD-ID

Balise du

Balise date de

Code IUD-ID

N° lot

Péremption

Quatre standards de codification **GS1, HIBCC**, ICCBBA, IFA

#### Plus d'information :

 $https://ec.europa.eu/health/medical-devices-topics-interest/unique-device-identifier-udi\_fr$ 

https://www.snitem.fr/wp-content/uploads/2020/03/Snitem-Europharmat-Poster-UDI.pdf

#### **Documents RésOMEDIT:**

- Affiche sensibilisation au déploiement IUD\_COM opérateurs
- Note d'information au déploiement IUD COM direction

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Renforcement des exigences relatives à l'utilisation des DMI soumis à traçabilité sanitaire

Arrêté relatif au management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux implantables dans les établissements de santé et les installations de chirurgie esthétique (arrêté du 8 septembre 2021 – JO 17 /09/21)



Mettre en œuvre le management de la qualité du circuit des DMI = DMI soumis aux règles particulières de traçabilité R. 5212-36 CSP

- Sécuriser et améliorer l'organisation du circuit des DMI
  - À toutes les étapes du circuit (à la pharmacie, dans les services utilisateurs...)
  - De la <u>réception</u> du DMI dans l'établissement jusqu'à la <u>pose</u> et à la <u>sortie du</u> <u>patient</u>
- Améliorer la traçabilité sanitaire des DMI



# Système de management de la qualité (1)

## 1) Engagement de la direction

Etablit la politique de qualité conjointement avec le président de CME/ CfME

Politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et de la gestion des risques associés aux soins de l'établissement

Système de management de la qualité = assurer la **qualité et la sécurité à chaque étape** du circuit des DMI dans la prise en charge d'un patient

Prise en compte des résultats de la certification , contrôles, inspections

- Fixe les objectifs et le calendrier
- Assure le suivi de la mise en œuvre

Indicateurs de suivi

Programme d'actions

Bilan des actions d'améliorations mises en œuvre suite à l'analyse des El relatif au circuit des DMI

- Assure la <u>disponibilité des moyens nécessaires</u> aux missions conjointement avec le président de CME/ CfME
- Désigne un responsable du système de management de la qualité du circuit des DMI après avis du président de CME /CfME
  FICHE DE POSTE

# Système de management de la qualité (2)

## 2) Le responsable du système de management de la qualité du circuit des DMI

#### Elaboration de la fiche de poste

#### Fonction

<u>Exple</u>: Pharmacien ou médecin ayant une bonne connaissance du circuit des DMI et du management de la qualité /gestion des risques, correspondant local de matériovigilance, coordonnateur de la gestion des risques

Temps dédié À définir selon la structure

Champ d'activité Etablissement de santé, GHT ou GCS

Lien hiérarchique
Direction de l'établissement / CME CfME

#### Liens fonctionnels

Exple: Responsable de l'Assurance Qualité
Responsable local de matériovigilance
Référents DMI au blocs opératoire (Chirurgiens,
pharmaciens, cadres de santé, IDE, préparateurs
en pharmacie), direction des systèmes
d'information, COMEDIMS...

#### Mission

- Assurer la coordination des acteurs impliqués dans le circuit
- Définir, avec ces acteurs, l'ensemble des procédures organisationnelles relatives à ce circuit,
- S'assurer que les processus nécessaires au système de management de la qualité sont établis, mis en œuvre et évalués,
- Rendre compte du fonctionnement du système de management de la qualité et de tout besoin d'amélioration à la direction et, le cas échéant, à la CME ou CfME

Objectifs : coordination et participation et vérification de la mise en œuvre :

Système documentaire à jour, diffusé et accessible

Etude des risques a priori

Audits réguliers

Mise en place d'un dispositif de déclaration interne, analyse et gestion des évènements indésirables

Planification et suivi des actions d'amélioration – indicateurs de suivi - communication

Formation du personnel

Informatisation de la traçabilité sanitaire des DMI avec intégration de l'IUD

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Système de management de la qualité (3)

- 3) Accessibilité du système documentaire et formation du personnel
  - Etat des lieux et revue du système documentaire

Mis à disposition des acteurs du circuit si possible via un système dématérialisé

Revu et réévalué avec périodicité définie

système Desc

Politique d'amélioration continue de la qualité

Description du processus du circuit des DMI

Etude des risques

Modes opératoires et procédures

Résultats d'audits

- Formalisation du plan de formation spécifique au circuit des DMI intégré aux plan de formation pluri annuel
  - Formations spécifiques aux procédures et modes opératoires de l'établissement de santé
  - Formation à la gestion des risques
  - Formation aux règles relatives à la traçabilité sanitaire

Tout professionnel impliqué dans le circuit des DMI

Nouveau personnel ?

Ecarts relevés lors d'audits ou d'analyse d'évènements indésirables ?

Nouvelle procédure ou modification?

Définition de la responsabilité des acteurs

# Système de management de la qualité (4)

## 4) Gestion des risques

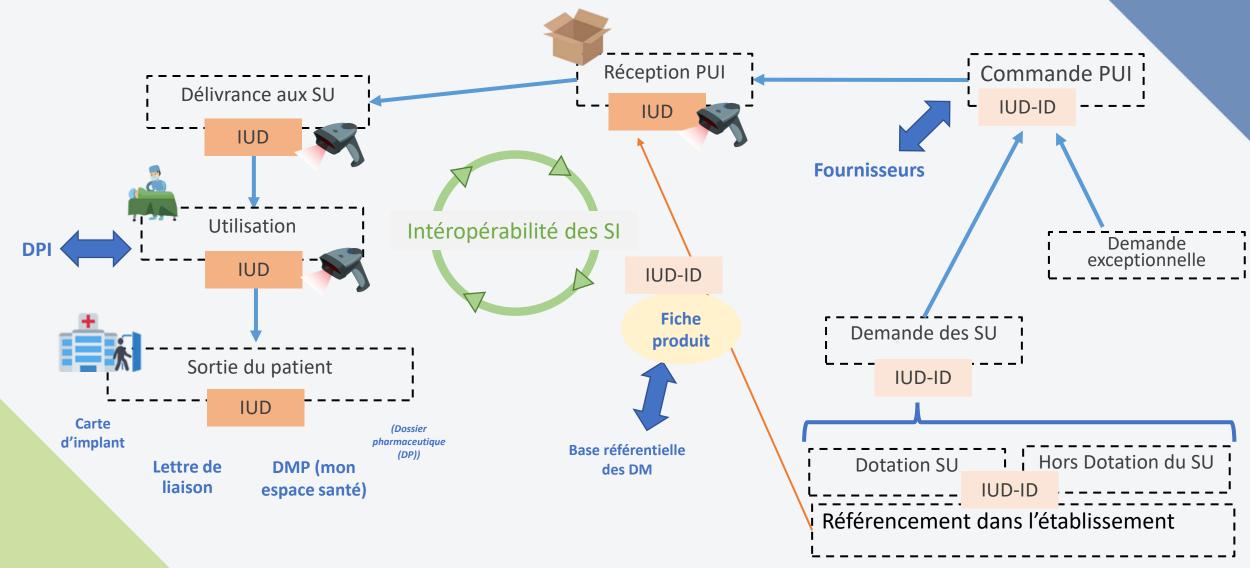
- Déclinaison du dispositif de gestion des risques liés aux produits de santé pour le circuit des dispositifs médicaux implantables – en lien avec le responsable qualité et les organisations mises en place dans l'établissement
  - Réalisation d'une étude des risques spécifique aux circuit des DMI
    - Régulièrement actualisé (nouvelle activité, changement de système information, nouveaux dispositifs...)
    - Exple: InterDiag DMI (ANAP) accompagnement Résomedit Cartographie de l'informatisation des DMI
  - Promotion de la déclaration des évènements indésirables, erreurs, dysfonctionnements ou défauts de traçabilité (formation, sensibilisation, communication, charte d'incitation...) et mise en place de CREX spécifiques au circuit des DMI
  - ▶ Réalisation d'audits à intervalles réguliers : intégré au **programme d'audit**
- Définition d'actions d'amélioration / correctives et d'indicateurs de suivi à intégrer dans le programme d'action
- Réévaluation des actions mises en œuvre
- Communication aux professionnels sur les résultats

# Informatisation du circuit des DMI

- L'informatisation et l'interopérabilité des SI sont les conditions nécessaires à la sécurisation du circuit des DMI et à leur traçabilité
  - Sans support papier ou bureautique (Excel...)
  - ► En temps réel à toutes les étapes (à la réception PUI, à l'utilisation dans le service utilisateur, jusqu'à la sortie du patient)
- L'IUD doit être enregistré à chaque étape du circuit
  - Sans ressaisie manuelle
  - Sans ré-étiquetage
  - Lecteurs automatiques de code adaptés à l'IUD
  - Systèmes d'information interopérables et intégrant l'IUD



# Informatisation du circuit des DMI - IUD à chaque étape



Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# Sortie du patient après implantation

## 1) Information à transmettre au regard de l'arrêté management

- Nom du dispositif, type de dispositif
- ► IUD-ID
- Numéro de série ou numéro de lot
- Nom, adresse et site internet du fabricant
- Mises en gardes, précautions, mesure à prendre en cas d'interférences (environnement extérieur ou examens médicaux raisonnablement prévisible)
- Durée de vie et suivi éventuel
- Toute autre information destinée à garantir l'utilisation sûre et notamment les informations quantitatives et qualitatives générales sur les **matériaux et substances** auxquels les patients sont susceptibles d'être exposés (annexe I, section 23.4 point u)

Art 18 du règlement Européen 2017/745 relatif à la carte d'implant et à l'information à fournir au patient avec un dispositif médical implantable



- Nom du patient, identifiant
- Lieu et Date d'utilisation
- Nom du médecin ou du chirurgien-dentiste utilisateur
- Existence d'une durée de vie limitée du DMI et d'une éventuelle réintervention
- Le cas échéant le suivi médical particulier

Au dossier patient R. 5212-40 CSP

Remis au patient à l'issue des soins Ou des actes de chirurgie esthétique

GENERICMED International Implant Card

Carte d'implant mise à disposition

par le fabricant

R. 5212-42 CSP

Transmis au PATIENT à l'issue des soins

Carte d'implant complétée ou document interne à l'établissement

DOSSIER PATIENT INFORMATISE

**LETTRE DE LIAISON** 

Messagerie sécurisée

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

**DOSSIER MEDICAL PARTAGE** 

(DMP - Mon Espace Santé)

+ Dossier pharmaceutique (non possible à ce jour)

IRM des DMI –oct 2021

Guide HAS évaluation de la compatibilité

extrait du quide européen « MDCG 2019-8 - Medical Devices : Guidance document - Implant Card relating

o the application of Article 18 Regulation (EU) 2017/745 of the European Parliament and of the Counci

## Sortie du patient après implantation

## 2) Focus Certification HAS - Dispositifs Médicaux implantables

<u>Critère 1.1-10</u> : le patient est informé des dispositifs médicaux qui lui sont implantés durant son séjour et reçoit les consignes appropriées



#### **CRITERE STANDARD**

#### Eléments d'évaluation

#### **Patient traceur**

#### **Patient**

#### Les patient sont informés :

- Avant la pose du Dispositif médical implantable (DMI)
- Des mises en garde, précautions ou conduites à tenir en cas d'incident reçoivent toutes autres informations destinées à garantir l'utilisation sûre du dispositif

#### **Consultation documentaire**

#### **Consultation documentaire:**

- La pose du DMI, son identification et l'information du patient sont tracées :
  - Dossier Patient
  - Lettre de liaison et/ou les documents de sortie
  - o Et s'ils existent, Dossier médical partagé et le dossier pharmaceutique

#### **Professionnels**

#### Les professionnels:

 Les professionnels doivent remettre la carte d'implant contenant toutes les informations liées au DMI au patient à sa sortie

HAS, Manuel – Certification des établissements de Santé pour la qualité des soins, Octobre 2020

## 1) Dispositifs médicaux inscrits sur la liste en sus

- Suivi de l'utilisation des DMI inscrits sur la LISTE EN SUS
  - Les dispositifs concernés sont
    - inscrits au titre III ou titre V de la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) par l'assurance maladie (L.165-1)
    - ► Et inscrits sur la liste en sus (article L162-22-7 CSS)
  - Remontée d'information dans les bases PMSI pour prise en charge en sus des tarifs d'hospitalisation
  - Transmission des codes LPPR
    - Liste des codes LPPR pris en charge en sus disponible sur le site de l'ATIH : https://www.atih.sante.fr/dispositifs-medicaux-pris-en-charge-en-sus

#### Remboursement à l'indication à venir...

La liste précise les <u>seules indications</u> thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge des médicaments et **des produits et prestations** en sus des prestations d'hospitalisation mentionnées à l'article L. 162-22-6 ((article L162-22-7 CSS)

## 2) Dispositifs médicaux inscrits sur la liste intra GHS

ARTICLE L 165-11 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- L'achat, la fourniture et l'utilisation de certains dispositifs médicaux par les établissements de santé, et leur prise en charge au titre des prestations d'hospitalisation, est conditionné à l'inscription sur une liste, dite « intra-GHS ».
- Les dispositifs médicaux concernés appartiennent à des catégories homogènes de produits de santé, déterminées au regard de :
  - leurs caractères invasifs
  - ou des risques que ces derniers peuvent présenter pour la santé humaine.

Seuls les dispositifs médicaux, dans une catégorie homogène donnée, qui sont inscrits sur cette liste « intra-GHS » peuvent continuer à être achetés et utilisés par les établissements de santé

COMMISSION NATIONALE D'EV
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECH

AVIS DE LA CNEDIMTS
11 juillet 2017

Faisant suite à l'examen du 11/07/2017, la CNEDIM
le 11/07/2017.

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

## DMI de la liste « intra GHS » : catégories homogènes

- Liste disponible et mise à jour selon les nouvelles inscriptions/radiations sur le site du ministère des solidarités et de la santé :
  - En dénomination ou nom de marque
  - Avec la liste des indications inscrites

	1
! Implants cardiaques ! Implants neurovasculaires	1
implants tearoragues	1
·	/

DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES IMPLANTABLES CONVENTIONNELS AVEC SONDE **ENDOCAVITAIRE (SIMPLE, DOUBLE ET TRIPLE CHAMBRE)** 

VALVES CARDIAQUES CHIRURGICALES BIOLOGIQUES AVEC SUTURES

DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES IMPLANTABLES SANS SONDE ENDOCAVITAIRE

VALVES CARDIAQUES CHIRURGICALES BIOLOGIQUES SANS SUTURES

STENTS INTRACRÂNIENS UTILISÉS DANS L'ANGIOPLASTIE DES STÉNOSES **ATHÉROMATEUSES** 

STENTS INTRACRÂNIENS POUR DIVERSION DE FLUX (FLOW DIVERTER)

**DISPOSITIFS DE THROMBECTOMIE** 

Implants urogénitaux

DISPOSITIFS IMPLANTABLES DESTINÉS AU TRAITEMENT PAR VOIE VAGINALE DU PROLAPSUS DES ORGANES PELVIENS Aucun DM inscrit

DISPOSITIFS IMPLANTABLES DESTINÉS AU TRAITEMENT DU PROLAPSUS PAR VOIE HAUTE DES ORGANES PELVIENS

DISPOSITIFS IMPLANTABLES DESTINÉS AU TRAITEMENT DE L'INCONTINENCE URINAIRE FÉMININE D'EFFORT

> Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

Certains DMI peuvent appartenir à un groupe homogène, ne pas être inscrit sur la liste « INTRA-GHS » mais être inscrit sur LPPR et LISTE EN SUS Exple: Flow diverter, Stents retrievers et systèmes de

thromboaspiration

Aucun DM inscrit

## DMI de la liste « intra GHS » : transmission au PMSI

La prise en charge (intra-GHS) des dispositifs médicaux inscrits sur la liste intra-GHS est subordonnée au recueil et à la transmission d'informations relatives à leurs utilisations en vie réelle (article L.162-17-1-2 du code de la sécurité sociale).

> Note d'information interministérielle du 22 décembre 2021 relative à la mise en œuvre du recueil et de la transmission de certaines informations relatives à l'usage des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévus à l'article L. 165-11 du code de la sécurité sociale

#### Transmission sur le PMSI



Pour les ES public et privés , format de fichiers disponible sur le site ATIH



Code IUD-ID du dispositif médical de la liste "INTRA-GHS"



Quantité posée



Identification du patient

A compter de M4 2022

1er avril 2022 mise en œuvre du recueil obligatoire

**Transmission mensuelle** 

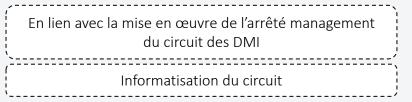


Référentiel des IUD-ID des dispositifs médicaux de la liste "intra-GHS" (fichier Excel disponible sur le site du ministère de la santé et de la prévention)

Catégorie ho intra-G	_	Fabricant	Nom commercial du DM	Modèle	Référence commerciale	Code UDI-ID	Date de fin d'inscription	Date de dernière mise à jour
Défibrillateur d implantable sa endocavi	ins sonde	Cardiac Pacemakers Incorporated	EMBLEM S-ICD (modèle A 219)	EMBLEM S-ICD (modèle A 219)	/	802526581519	22/07/2022	24/12/2021

## 5) Enjeux du suivi des DM intra-GHS au sein de l'établissement

- Identification des DM de la liste "INTRA-GHS" dans l'établissement
  - ▶ Vigilance sur les dispositifs des catégories homogènes non inscrits sur la liste "intra-GHS" qui ne peuvent ni être achetés, ni utilisés par les établissements de santé
  - ► Communication auprès des professionnels autour des enjeux de suivi renforcé des DM de la liste "INTRA-GHS" et des indications inscrites à la prise en charge
- Implication des différents acteurs du circuit des DM
  - Lien avec la traçabilité sanitaire et financière
  - ▶ Impact : pharmacie, services utilisateurs, responsable management de la qualité du circuit des DM, DSI, DIM
- Intégration de l'IUD-ID du DM
  - Lecture automatique des codes IUD
  - interopérabilité des SI



# L'informatisation: prérequis à la sécurisation du circuit des DMI

Arrêté management des DMI

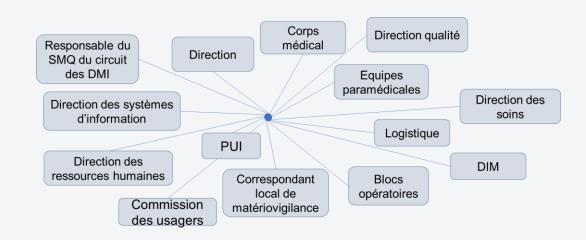
Matériovigilance

Règlement européen 2017/745

Suivi des DM intra- GHS

Suivi des indications des DMI liste en sus (à venir)

- L'informatisation du circuit des DMI est un prérequis à la sécurisation et à la mise en œuvre de la traçabilité sanitaire et financière des DMI:
  - interopérabilité des systèmes d'informations
  - intégration de l'IUD par lecture automatique des codes sans ressaisie ni ré étiquetage
  - À toutes les étapes : de la réception à la pose du dispositifs jusqu'à la sortie du patient (DPI, carte d'implant, PMSI...)
- Le projet d'informatisation du circuit et la mise en place de l'IUD en établissement de santé implique
  - Mobiliser les référents métiers à chaque étape
  - Réaliser un état des lieux pour chaque étape du circuit des DMI : moyens humains dédiés, moyens matériels (tels que les lecteurs de codes à barres fonctionnels, ...) pratiques organisationnelles, informatisation et les logiciels informatiques
  - En parallèle, réaliser une analyse des risques liés au circuit des DMI, sous forme de cartographie



# Outils d'accompagnement

#### Outila

#### nationaux

Interdiag ANAP DMS/DMI

#### régionaux

Flyer et affiche « Information du patient et des professionnels sur les DMI » réalisés dans le cadre du RREVA Nouvelle-Aquitaine





Film OMEDIT « Dispositifs médicaux TOUS ACTEURS »



- Quizz « optimisation de la prise en charge des patients porteurs de DMI »
- Affiches : Le déploiement de l'IUD : réalisé par le RésOmedit dans le cadre de l'accompagnement « Cartographie de l'informatisation des DMI »







### Accompagnement

#### A distance

 Cartographie de l'informatisation des DMI et de l'intégration du l'IUD en établissement de santé (Outil RéSOMEDT)



- omedit@omedit-nag.fr
- **•** 05 57 01 47 00

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM

**23.11.22** 127

# Outils d'accompagnement: Cartographie



### **Accompagnement OMEDIT**



Projet Résomedit de cartographie de l'informatisation des DMI et de l'intégration du l'IUD en établissement de santé

- Développée par le RésOMéDIT
- ▶ Informatisation du circuit des DMI
- ▶ Une représentation simple et visuelle de l'organisation du Système d'Information adossé au circuit des DMI
- ▶ Basé sur le recensement des applicatifs métiers installés par secteur d'activité, des données enregistrées, de l'inter-opérabilité entre les composants du système d'information
- ► Engager des axes d'amélioration sur la performance du système d'information des DMI

Retour des difficultés de terrain au niveau national

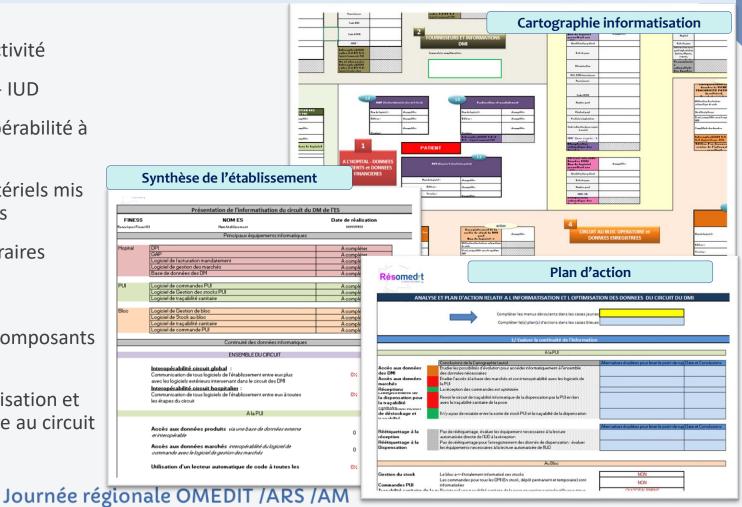
Partager les actions remarquables sous forme de retours d'expérience régionaux et nationaux

# Outils d'accompagnement: Cartographie

# Accompagnement OMEDIT

Projet Résomedit de cartographie de l'informatisation des DMI et de l'intégration du l'IUD en établissement de santé

- ► Recenser les logiciels installés par secteur d'activité
- Recenser la nature des données enregistrées IUD
- Evaluer la continuité de l'information : Interopérabilité à chaque étape
- Evaluer les équipements informatiques et matériels mis à disposition : Lecteurs automatiques de codes
- ► Faire le point sur la gestion des dépôts temporaires et/ou permanent
- Réaliser une synthèse automatique du niveau d'informatisation et de l'interopérabilité des composants du circuit des DMI
- Formaliser un plan d'action relatif à l'informatisation et l'optimisation du système d'information propre au circuit du DMI



# Outils d'accompagnement: Cartographie

### **Accompagnement OMEDIT**



Projet Résomedit de cartographie de l'informatisation des DMI et de l'intégration du l'IUD en établissement de santé

- ► Programmation sur 2023 des accompagnements individualisés par l'OMEDIT
- Accompagnement individualisé
  - **Durée : 1h / 1h30**
  - Interlocuteur(s): toute personne ou service(s) utilisateur(s) impliquée dans la traçabilité informatique sanitaire ou la gestion budgétaire des DMI au sein de l'établissement: référent informatique, matériovigilant, professionnels du BO ou radiologie-interventionnelle (choix/utilisation des logiciels), DIM (PMSI), RSMQ-DM, pharmacien...
  - Aide à la saisie, à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action relatif à l'informatisation et l'optimisation du système d'information propre au circuit des DMI
- ► Intégré dans les attendus de l'indicateur régional « dispositifs médicaux innovants » dans le CAQES nouvelle génération 2022-2025
- ► Suivi individualisé du programme d'action de l'établissement



# **Conclusion - Perspectives**



## **Antoine Brouillaud**

Coordonnateur OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe

## Myriam Roudaut

Coordonnateur adjoint OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe

Journée régionale OMEDIT /ARS /AM 23.11.22

# L'accompagnement de l'OMEDIT



### Groupes de travail Commissions

- HAD
- Santé mentale
- Groupes de pairs cancérologie / autres
- Dispositifs Médicaux
- Personnes âgées
- Pharmacie clinique
- Développement Durable
- Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse

autres demandes?

Production et partage d'outils, partage de retours d'expérience

**PARTICIPEZ** 





### Formations/ webinaires

- Conciliation médicamenteuse
- Pertinence des prescriptions chez la personne âgée
- Gestion des risques « produits de santé »
- Bon usage des antibiotiques
- Circuit des DMI
- Nouvelle démarche de certification - focus « produits de santé »

autres demandes.

Pour tous professionnels (hospitaliers, libéraux)



### Accompagnement

#### A distance

- Accompagnement thématique, cartographie du circuit des DMI. sensibilisation des équipes
- Diffusion d'outil, EPP, grille d'audit, webconférence

#### Sur site

Audit du circuit des produits de santé, aide à la réalisation de plan d'actions

demandes.

nale OMEDIT /ARS /AM

23.11.22

Pour tous ES (sanitaires,

EMS)



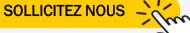
#### Questions / Réponses

- **Hotline Omedit** 
  - ✓ Téléphone /mail
- Toutes questions relatives aux produits de santé et à la contractualisation
  - Médicaments /DM: sécurité, qualité, scientifique, efficience





**INSCRIVEZ VOUS** 



# Besoin d'information?







05.57.01.47.00



omedit@omedit-nag.fr

**CONNECTEZ VOUS** 







www.omedit-nag.fr/



#### Notre site internet OMEDIT

Retrouvez

Nos outils réalisés en commission, fiches mémo, fiches de bon usage Actualités

Inscription aux formations...

**SUIVEZ NOUS** 





OMEDIT Nouvelle-Aquitaine et Guadeloupe



Omedit NAG



# Nous vous remercions de votre attention et participation aux échanges!